

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
24-03-20

Dossier complet le :
24-03-20

N° d'enregistrement :
2020-9657

1. Intitulé du projet

CREATION D'UN SITE DE STOCKAGE ET DE CONDITIONNEMENT D'ALCOOLS DE BOUCHE POUR LA SOCIETE COGNAC GODET

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COGNAC GODET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Edouard GODET, Directeur Général

RCS / SIRET

5 5 1 7 8 0 0 3 4 0 0 0 2 3

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°1	La société COGNAC GODET souhaite augmenter ses capacités de stockage d'alcool en créant un nouveau site comportant 9 chais de stockage d'une capacité comprise entre 130 m ³ et 444 m ³ . A l'issue du projet, le site aura une Quantité Susceptible d'être Présente à 205,9 m ³ . L'entreprise franchit le seuil de l'autorisation au titre de la rubrique ICPE 4755.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'entreprise projette la construction de 9 nouveaux chais de stockage d'alcool d'une surface allant de 232 m² à 469 m² et d'une capacité allant de 130 m³ à 444 m³.

Tous les chais seront en rétention déportée.

Une aire de dépotage en rétention sera également réalisée.

Seront également installés les éléments suivants :

- un espace de stockage de matière sèche,
- un espace de production et d'embouteillage,
- un local technique,
- des bureaux, salles de réunion et sanitaires,
- des voies de circulations,
- une réserve incendie et une zone de stationnement pour les pompiers,
- une fosse d'extinction de 150 m³, un bassin de rétention étanche de 222 m³ couplé à un tamponnement des eaux pluviales de 353 m³ (total bassin 575 m³) et une noue de débordement de 1 208 m³.

4.2 Objectifs du projet

L'entreprise possède actuellement un site à LA ROCHELLE, cependant ce site est saturé et l'entreprise projette donc la création d'un nouveau site.

Ce site comportera des installations de réceptions d'alcool, de vieillissement, d'assemblage, de mise en bouteilles, de stockage de produits finis, des stockages de matières sèches et des locaux administratifs.

La présence du château de SAINT XANDRE (Monument inscrit aux Monuments Historiques) à 200 m au nord du site a donné naissance à une démarche architecturale très poussée lors de la conception de ce projet. Tous les bâtiments s'articuleront autour d'un cloître central et d'une allée donnant directement sur le château. Ce projet a fait l'objet de nombreux échanges itératifs avec les architectes des Bâtiments de France, la DRAC, le SDIS et la DREAL pour aboutir à la version actuelle du projet.

Les chais réalisés seront chacun d'une surface inférieure à 500 m², en rétention déportée et à 15 m minimum des limites de propriétés et des tiers.

La masse de matières sèches stockée sur le site sera inférieure à 500 t.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet comportera la réalisation des points suivants :

- une phase de terrassement,
- la création des différents bassins et réserves d'eau,
- la construction des réseaux,
- la construction des bâtiments,
- la construction des aires de stationnement et de dépotage,
- la clôture du site,
- l'aménagement de l'intérieur des bâtiments,
- l'aménagement des espaces verts.

L'entreprise prévoit une gestion responsable du chantier avec :

- le respect de la réglementation concernant le niveau sonore des engins, les rejets de poussières, de fumées et des odeurs, en utilisant des engins et des équipements conformes aux normes en vigueur,
- le nettoyage quotidien du chantier,
- le balisage et la circonscription des zones de circulation des engins,
- la gestion responsable des déchets et notamment leur collecte séparatiste pour une évacuation par des entreprises spécialisées,
- l'optimisation de la production de déblais dus aux opérations de décapage et de nivellement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le site disposera:

- de ressources en eau enterrée de 650 m³, en adéquation avec les scénarios d'accidents et les recommandations du SDIS
- d'un bassin de rétention étanche de 222 m³, en adéquation avec les scénarios d'accidents et les recommandations du SDIS
- couplé à un bassin de tamponnement des eaux pluviales de 353 m³ (soit un total de 575 m³) avant rejet au milieu récepteur, en adéquation avec la taille du projet et les recommandations de la DREAL.
- d'une fosse d'extinction de 150 m³ en adéquations avec les recommandations du SDIS
- d'un séparateur à hydrocarbures permettant de traiter les eaux de pluie issues des voiries,
- d'une noue de débordement pour 1 208 m³ permettant la collecte d'un éventuel débordement du bassin de rétention.

Il n'y a pas de rejets d'effluents associés à l'activité de vieillissement d'alcools. Les seules émissions du site correspondent :

- aux eaux de pluie,
- aux émissions des camions,
- à la part des anges.

Le site traitera ses eaux sanitaires via le système d'assainissement collectif de la zone.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il s'agit d'une création de site. La QSP du site créé sera de 2205,9 m³.

Le site relèvera donc du régime de l'autorisation au titre de la rubrique ICPE 4755-2a.

La masse d'alcool susceptible d'être présente sur le site sera au maximum de 2 089 t, le site ne sera donc pas classé SEVESO.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
9 nouveaux chais à construire : - hauteur sous ferme : 8,5 m et hauteur sous faitage : 9,5 m pour chaque chai surface interne : 456m ² , 469m ² , 337m ² , 389m ² , 343m ² , 353m ² , 433m ² , 232m ² , 393m ² QSP : 150m ³ , 150m ³ , 444m ³ , 168,8m ³ , 329,5m ³ , 350m ³ , 213,6m ³ , 270m ³ , 130m ³	Toitures: 5598 m ² Enrobé et surfaces : 3140 m ² Voies calcaires : 2884 m ² Espaces verts et noues : 7683 m ² Etouffoir, rétention : 255 m ²
Le projet nécessite la création d'une voirie enrobée, d'une voirie calcaire, d'une surface empierrée et d'une surface imperméable en béton.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Château
Lieu-dit "La Sauzaie"
17138 SAINT-XANDRE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 04' 33" O Lat. 4 6° 12' 43" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

L'intégralité du site se trouve sur la commune de SAINT-XANDRE.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Une expertise botanique a été réalisée et est jointe en annexe.
En complément, l'entreprise a programmé un second inventaire dans les semaines à venir.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type 1 ref. 540003320 nommé MARAIS DE LA GODINERIE à 620 m au nord du site ZNIEFF type 2 ref. 540120114 nommé MARAIS POITEVIN à 620 m au nord du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de SAINT XANDRE est concernée par deux axes routier bruyants : la D 9 et la D 105. Le site est en dehors des zones exposées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est dans le périmètre de protection du Château de la Sauzaie (inscription partielle), ce qui a été entièrement intégré à la réflexion architecturale et technique du projet à l'issue de nombreuses réunions avec la DRAC et les Bâtiments de France.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. L'entreprise a réalisé un diagnostic joint en annexe qui conclut que les habitats recensés ne sont pas caractéristiques de zones humides à l'exception de la ripisylve à Frênes observées en bordure de parcelle. Seuls les boisements rivulaires observés en bordure de parcelle au droit du réseau hydrographique sont considérés comme zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de SAINT-XANDRE est soumise à un PPRN Inondations. Aléa : submersion marine Le projet de l'entreprise est hors PPRN. 17DDTM20160001 - PPRN Saint-Xandre, prescrit le 21/09/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- la zone NATURA FR5410100 nommée Marais Poitevin à 890 m au nord du site - la zone NATURA FR5400446 nommé Marais Poitevin à 890 m au nord du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux du projet sera excédentaire en matériaux. Les matériaux produits serviront à l'aménagement des voies ou seront évacués du site via des filières spécialisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est dans une zone de corridors diffus. Les espaces non utilisés dans le cadre du projet seront engazonnés ainsi que toutes les toitures. Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations de la biodiversité. La prospection de février dernier réalisée par EAU-MEGA précise qu'il ne semble pas y avoir d'enjeux écologiques forts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'inscrit dans une zone 1AUX destinée à vocation d'activités économiques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site présentera des risques d'incendie, d'explosion et de pollution liés à la présence d'alcools. La conception s'est faite en partenariat avec le SDIS et la DREAL afin d'intégrer les meilleures pratiques et moyens de lutte incendie, explosion et pollution. Une étude de dangers démontrera la totale maîtrise de ces risques. Le site n'est pas sujet à d'autres risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en zone d'aléa retrait-gonflement des argiles a priori fort. Le site est en zone d'aléa sismique modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de stockage d'alcool et d'embouteillage n'engendre pas de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux s'accompagnera d'une augmentation du trafic. L'activité de vieillissement d'alcool nécessite des transports en camions : - environ 70 camions sont prévus pour le remplissage initial des chais, - environ 100 camions par an sont attendus par la suite.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de vieillissement d'alcool n'est pas génératrice de bruit, l'activité d'embouteillage non plus. De plus la conception traditionnelle des bâtiments ajoutera à l'effet d'extinction des bruits dans la zone d'embouteillage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'entreprise tamponnera ses eaux pluviales afin de respecter le débit de fuite autorisé.</p> <p>Les eaux pluviales issues des voiries passeront par un séparateur d'hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Non pas d'effluents prévus à l'exception de potentiellement quelques eaux de lavage qui seront évacuées chez REVICO.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Uniquement des cartons et des bouteilles liées à l'activité d'embouteillages.</p> <p>Les quantités de cartons seront valorisés par VEOLIA.</p> <p>Le verre sera collecté par l'éco-réseau BIOTOP qui collecte les déchets recyclables ou réutilisables des entreprises de l'agglomération rochelaise.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est dans le périmètre de protection du Château de la Sauzaie (inscription partielle), ce qui a donné naissance à un inventaire historique minutieux des bâtiments et des parcelles avoisinantes. Cet inventaire est une des bases au projet architectural retenu. Il a été partagé avec la DRAC et les Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le terrain fait déjà partie du zonage 1AUX du PLUi de la commune SAINT-XANDRE qui destine les terrains à l'activité économique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts potentiels du projet sont relatifs aux risques technologiques et aux rejets d'eaux pluviales.

Le projet respectera le cahier des charges des chais nouveaux soumis à autorisation.

L'entreprise a prévu une fosse d'extinction, une rétention déportée et la maîtrise des débordements en cas d'accident. Une réserve incendie de 650 m³ sera mise à disposition du SDIS. Le projet a déjà fait l'objet d'échanges avec le SDIS et la DREAL et les remarques sur l'accessibilité, les besoins de rétention et les ressources en eau ont été intégrés au projet selon leurs recommandations.

Pour les rejets d'eaux pluviales, l'entreprise a prévu de tamponner les eaux pluviales avant rejet au milieu récepteur et de traiter celles issues des voiries avec un séparateur d'hydrocarbures.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, les installations seront hors périmètres de zones protégées et les seuls rejets seront les rejets d'eaux pluviales. Il est prévu un dispositif indépendant et autonome de gestion des eaux pluviales et la mise en rétention de tous les stockages et zones à risques.

Le vieillissement d'alcools n'est pas une activité génératrice d'émissions particulières ni d'un trafic routier important. Le projet n'induit pas la production de déchets.

De plus, le projet s'insère dans une zone 1AUX à vocation d'activités économiques qui n'est pas une zone naturelle remarquable (voir rapport EAU-MEGA) ni une zone humide (voir rapport BIOTOPE).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas annexe n°2 - plan de situation au 1/25000 annexe n°3 - Prises de vue en champ proche et champ lointain annexe n°4 - plan au 1/2500 du site et des abords à 200 m annexe n°5 - plan de situation au 1/1000 annexe n°6 - cartographies servitudes - Natura - ZNIEFF ... annexe n°7 - Expertise botanique annexe n°8 - Inventaire Faune flore EAU-MEGA

9. Engagement et signature

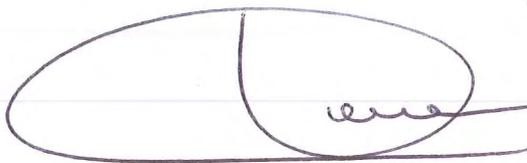
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



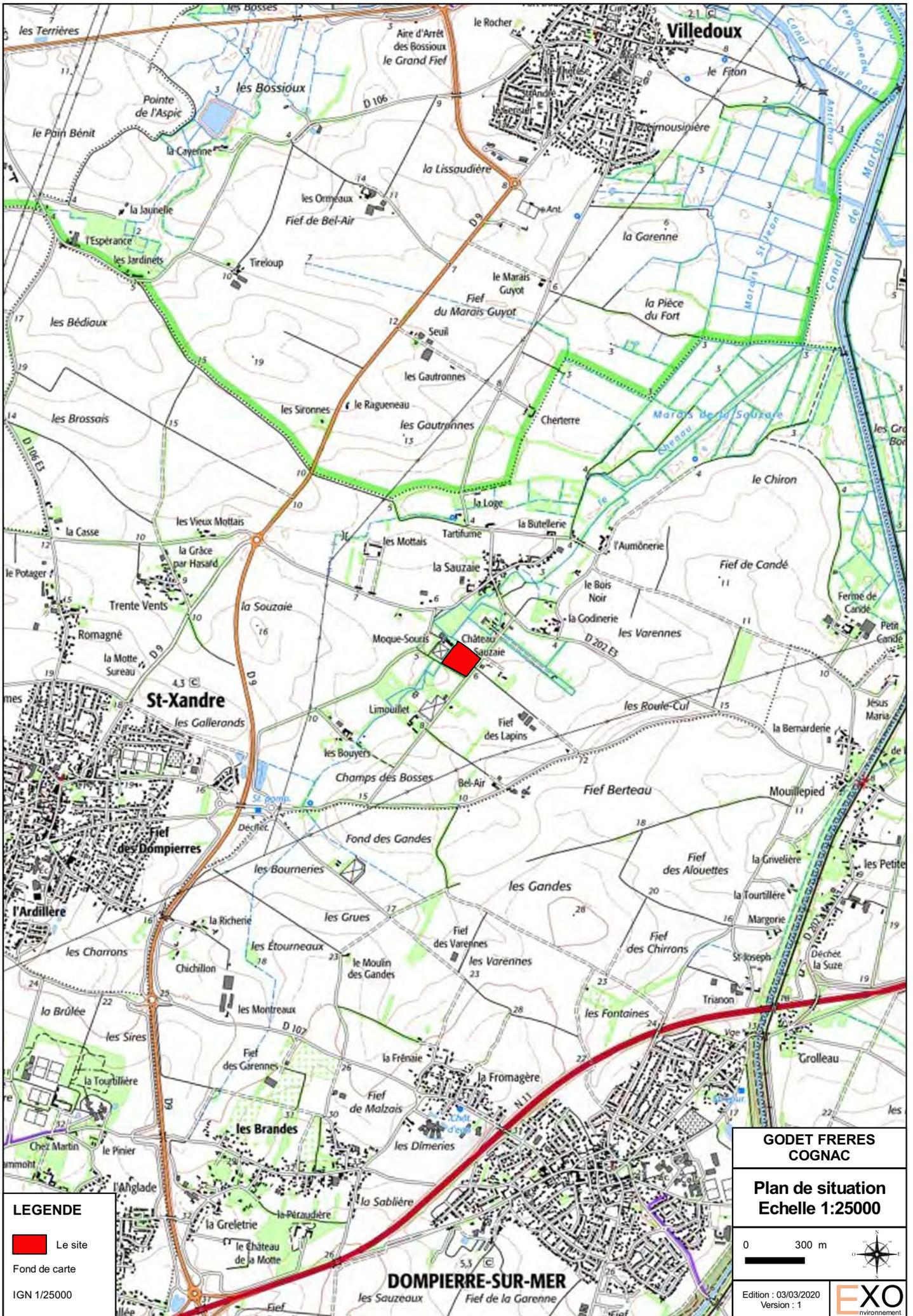
Fait à SAINT-XANDRE

le, 20/03/2020

Signature



GODET FRERES COGNAC
34 Quai Louis Durand - 17000 La Rochelle
S.A.S. au capital de 1 510 000 €
TVA 33(0)5 46 41 10 66 - TVA FR00551780034
Siret 551 780 034 00023 - Naf 1101Z



LEGENDE

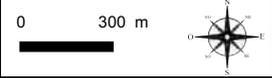
Le site

Fond de carte

IGN 1/25000

**GODET FRERES
COGNAC**

**Plan de situation
Echelle 1:25000**



Edition : 03/03/2020
Version : 1



Source : Google maps

Figure 1 : Localisation des prises de vue



Source : E-XO (20-02-2020)

Figure 2 : Prise de vue n°1 – Entrée du site

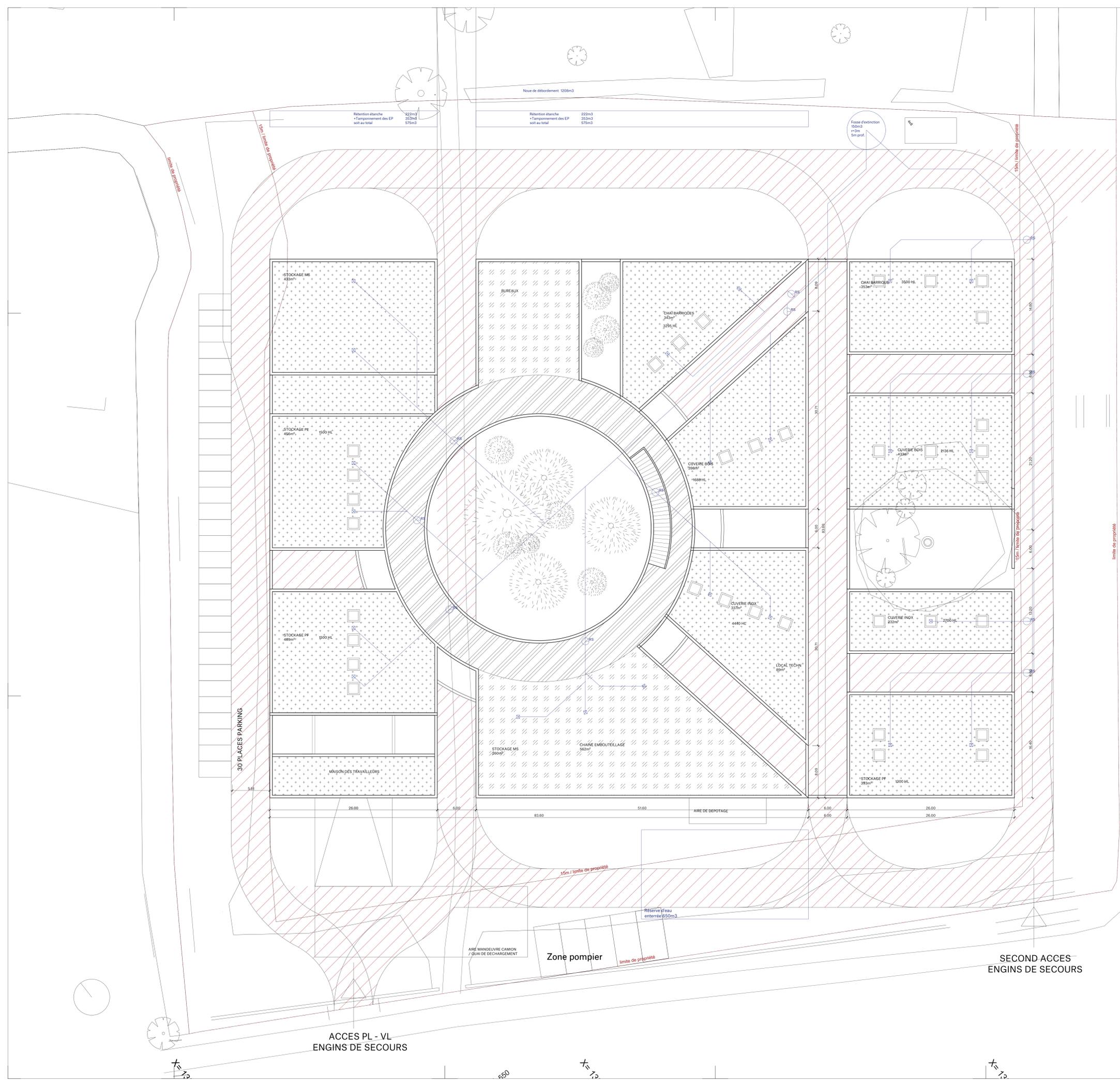


Source : E-XO (20-02-2020)

Figure 3 : Prise de vue n°2 – Vue rapprochée

-  RESEAU HYDROGRAPHIQUE
-  PARCELLE PROJET





CUVERIE BOIS				PHASE 1		PHASE 2	
Volume HL	Quantité	Plan	A prévoir	VOLUMES ALCOOL	Quantité	VOLUMES ALCOOL	Quantité
360	0	Plan	1	360			
340	1	Plan	2	340			
250	1	Plan	1	250			
190	4	Plan	1	760			
140	1	Plan	1	140	16	2400	
105	1	Plan	1	105			
60	1	Plan	1	60			
100	2	Plan	2	200			
200	0	Plan	2	400			
60	2	Plan	2	120			
50	2	Plan	2	100			
35	1	Plan	1	35			
200	1	Plan	1	200			
TOTAL	200	1	1	4480			2700

CUVERIE BOIS				PHASE 1		PHASE 2	
Volume HL	Type	Quantité	Plan	A prévoir	VOLUMES ALCOOL	Quantité	VOLUMES ALCOOL
100	Bois	3	Plan	3	300		
100	Bois	15	Plan	15	1500		
100	Bois	1	Plan	1	100		
60	Bois	8	Plan	8	480	6	360
50	Bois	7	Plan	7	350	13	378
TOTAL		34		34	1888		2136

Volume HL	Quantité	Plan	A prévoir	VOLUMES ALCOOL	A prévoir	Quantité
23.5	41			118.5		
2.8	52			156.4		
3.2	126			478.8		
2.8	100			280.0		
4.2	100			420.0		
TOTAL	222		100	1392.7		3558

Construction neuve "Chai et Bureaux" hors process	Phase 1		Phase 2		PROJET Phase 1		PROJET Phase 2	
	m2	m2	m2	m2	m2	m2	m2	
1 Chai barrique	300	240	300	240	300	240	300	
2 Cuverie inox	500	200	426	212	500	212	426	
3 Cuverie bois	300	300	398	437	300	398	300	
4 Stockage	1710	1500	1692	1571	1710	1571	1692	
5 Grande chaine embouteillage	500	200	520	200	500	200	520	
6 Labo Nelly Huguenot réfectoire	150		276		150		276	
7 Bureaux	300	200	423		300		423	
TOTAL	3760	2200	4188	1471	3760	1471	4188	

Date	Indice	Description

Notes: Les plans architecturaux ne constituent pas des plans d'exécution mais des plans de construction. Aucune note ne doit être inscrite sur les plans. Les volumes sont donnés en litres et doivent être convertis en hectolitres pour les besoins de la réglementation.

"NOUVEAU LIEU DE PRODUCTION DE COGNAC GODET"
 DOMAINE DE LA SAUZAIE, SAINT XANDRE
 Rue du Château, 17138 SAINT-XANDRE / 000 ZC 11

COGNAC GODET
 28 rue Louis Dumont
 17000 La Rochelle
 Tel: 05 16 44 40 57
 www.cognac-godet.com

ARCHITECTES:
NADAU ARCHITECTURE
 10 rue Jean-Baptiste, 33100 Bordeaux
 Tel: 05 16 44 40 57
 www.nadau-architecture.com
 www.nadau-architectes.com

CHAIS COGNAC GODET - Plan de toiture
 date: 3/23/20 échelle: 1/200

1805 projet NAD emetteur APS phase - PLN type TOIT niveau A indice **00 00 04** document



Source : Google maps

Figure 2 : Voisinage immédiat du projet de site

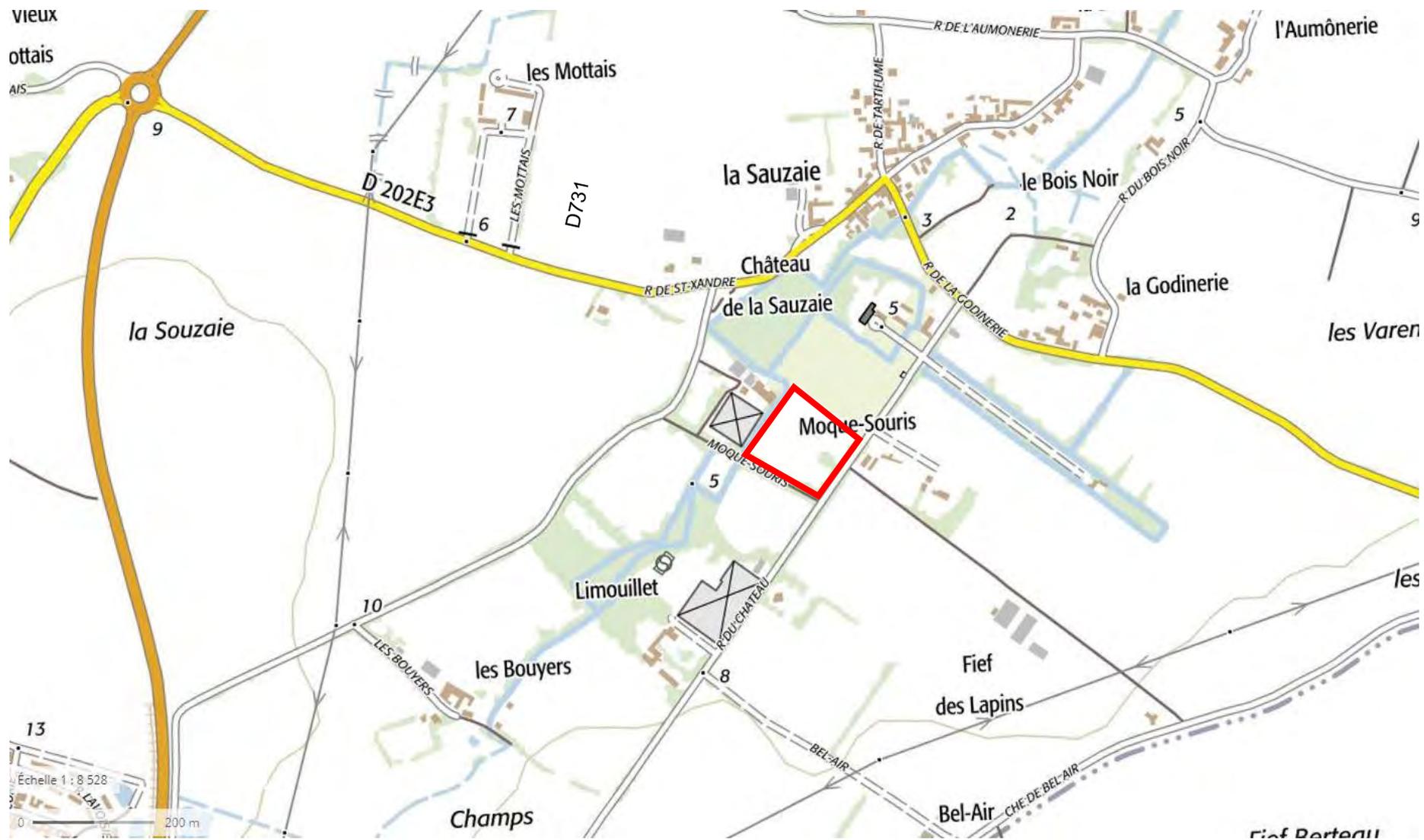


Figure 3 : Localisation des principaux axes routiers



Source : Géorisques

Figure 4 : Zones inondables



Source : BRGM

Figure 5 : Sites pollués BASOL à proximité



Source : BRGM Infoterre

Figure 6 : Extrait de l'inventaire des ouvrages de la Banque du SOUS-SOL



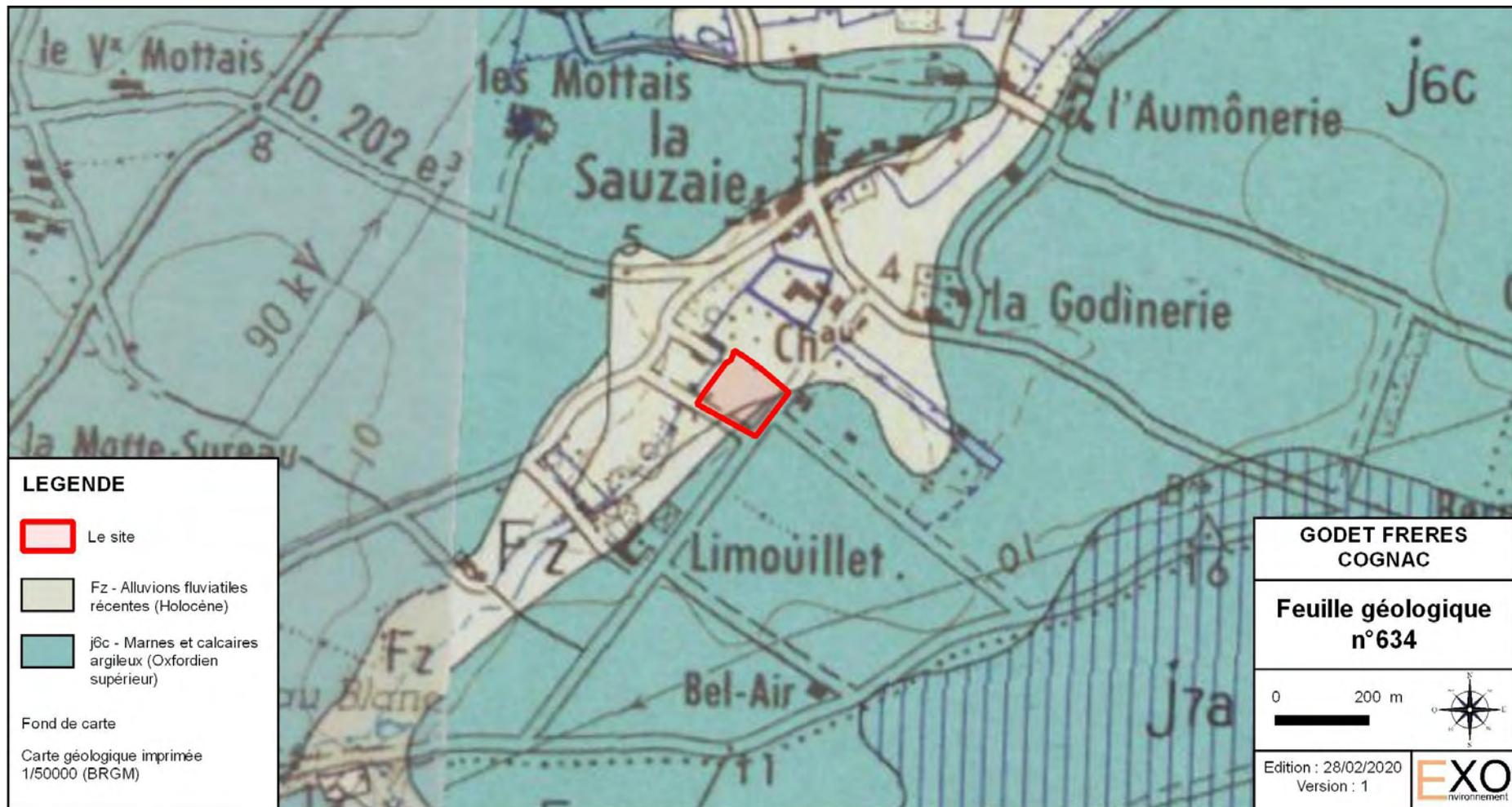
Source : BRGM

Figure 7 : Localisation des cavités souterraines



Source : Géoportail

Figure 8 : Localisation du site au niveau communal



Source : BRGM

Figure 9 : Extrait de la feuille géologique n°708 de COGNAC au 1/50 000



Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 43 : Site et localisation de la zone NATURA 2000 à proximité



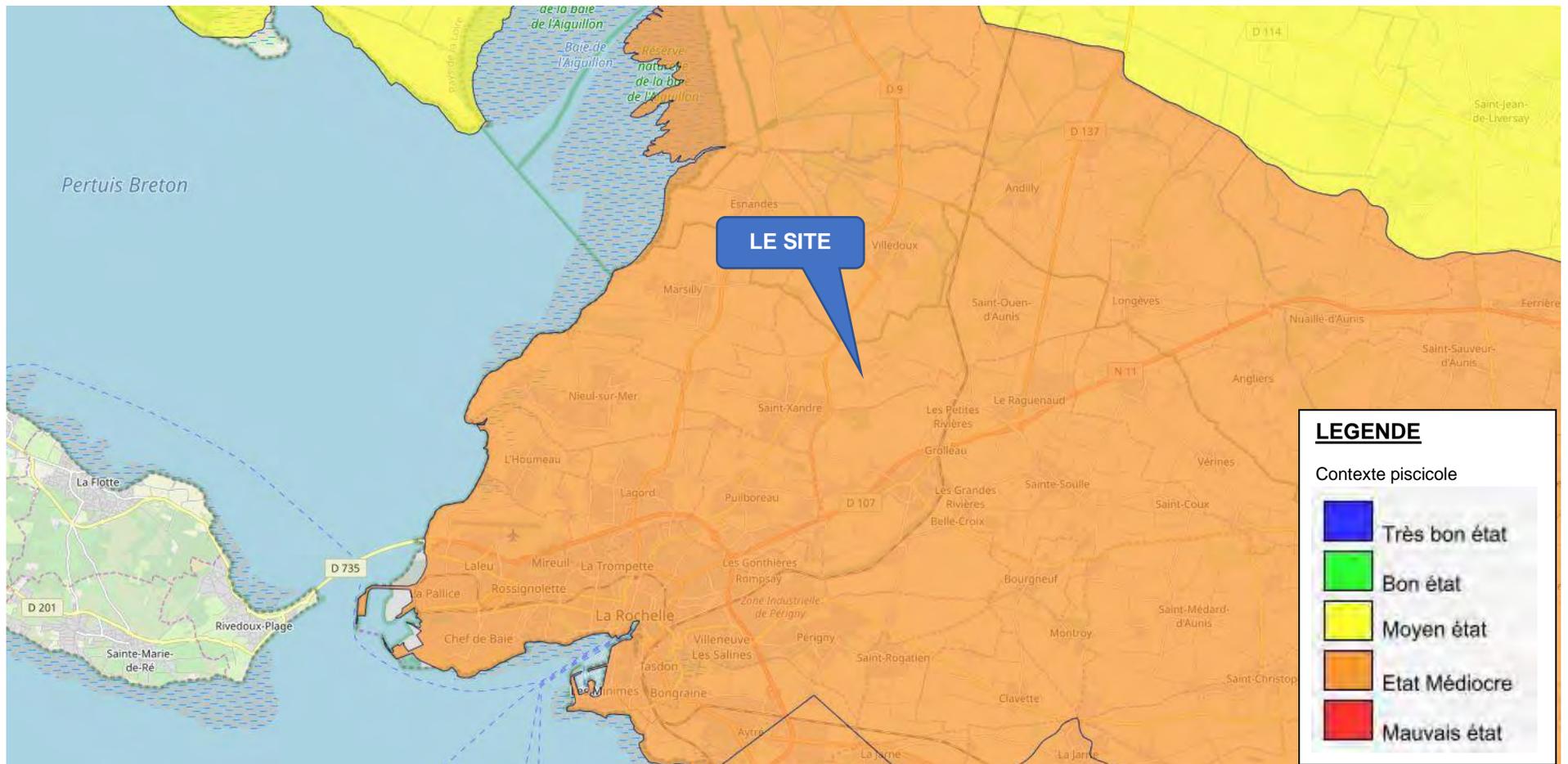
Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 10 : Localisation des inventaires patrimoniaux



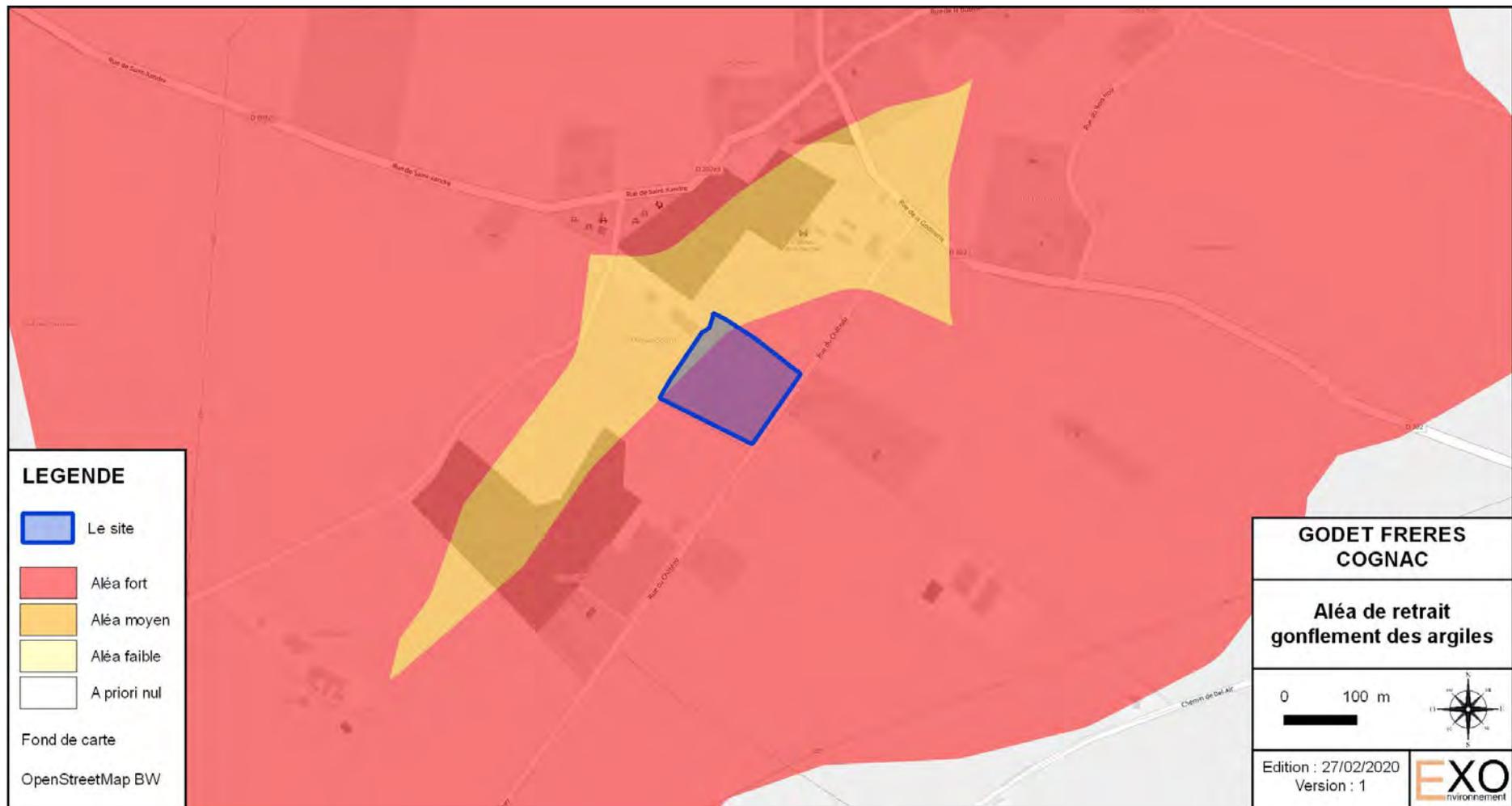
Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 11 : Installations classées à proximité du site



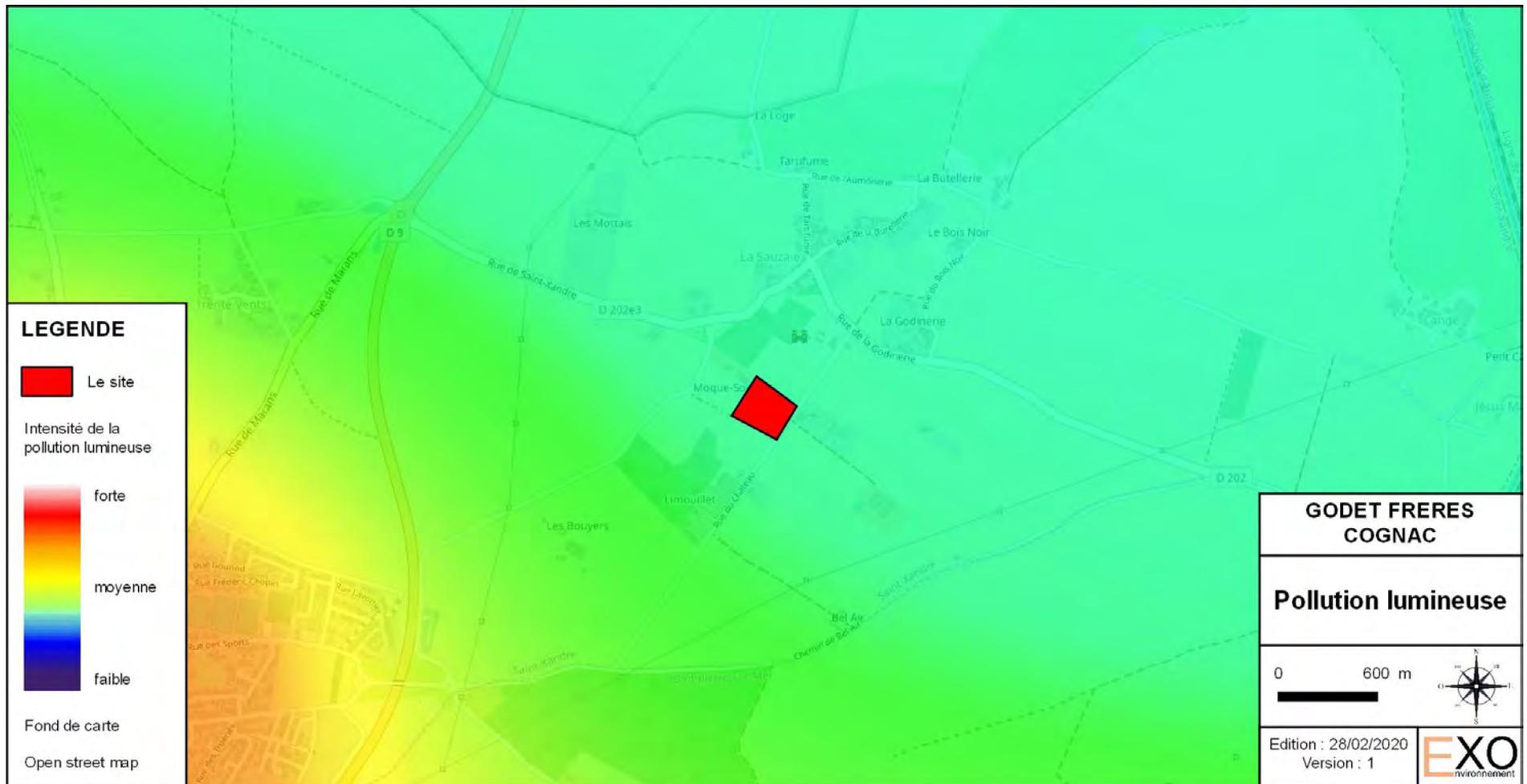
Source : <http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr>

Figure 12 : Contexte piscicole



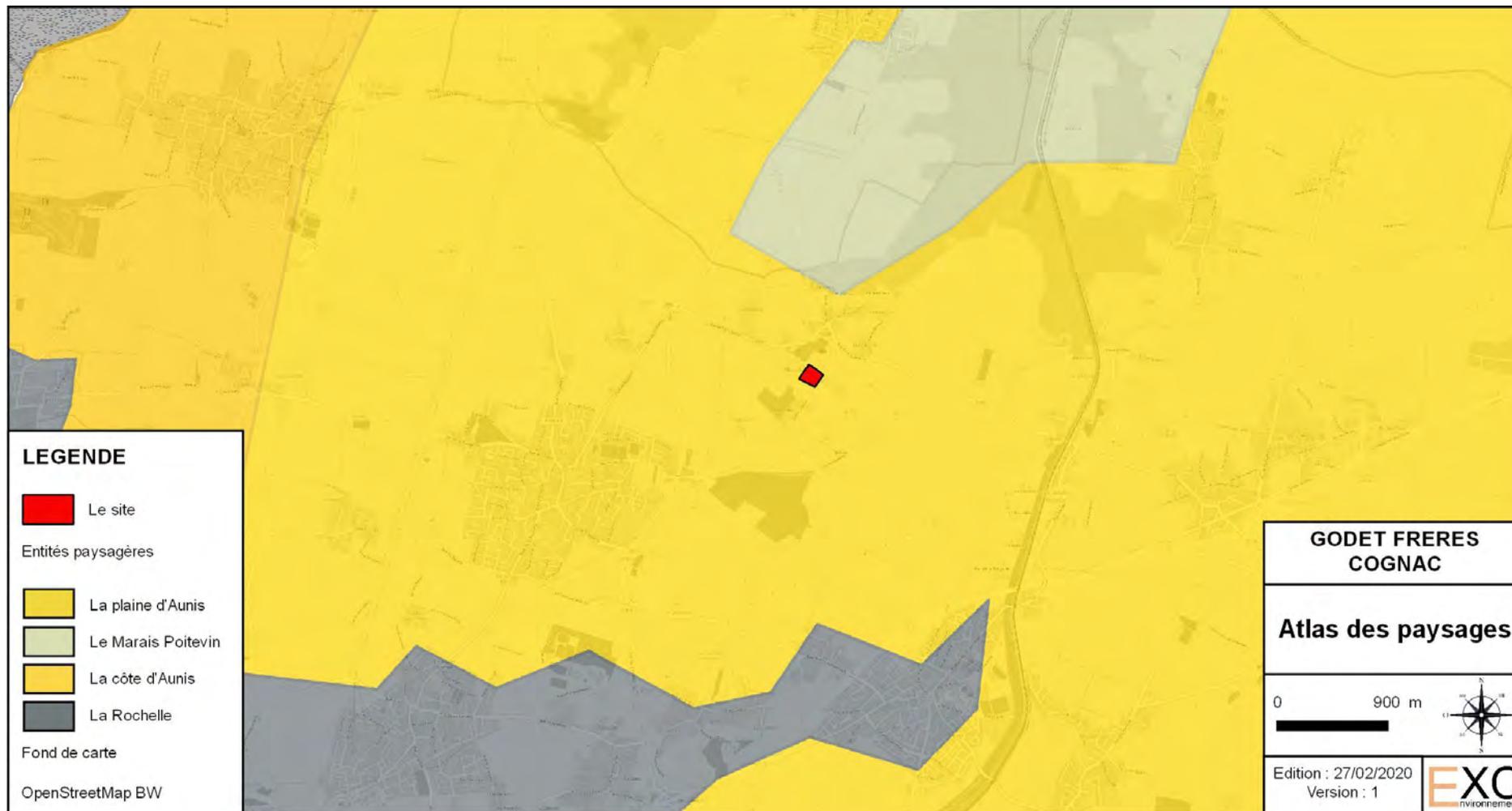
Source : BRGM

Figure 13 : Aléa retrait-gonflement des argiles



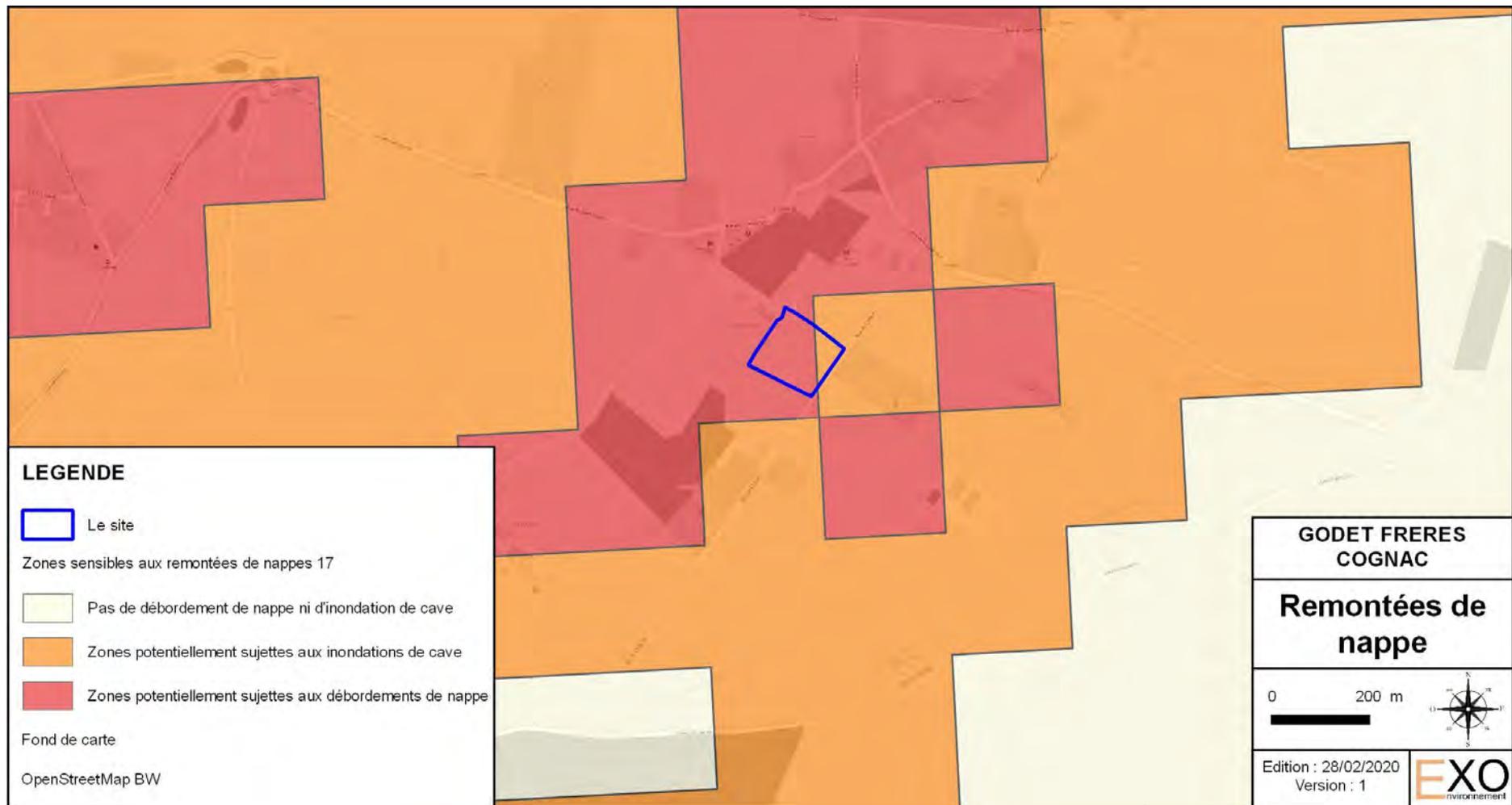
Source : <https://avex-asso.org/dossiers/pl/europe-2016>

Figure 14 : Pollution lumineuse



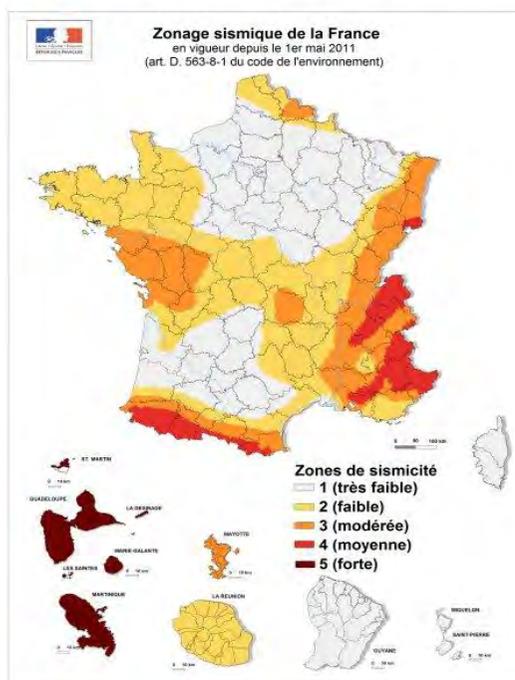
Source : <http://cartographie.observatoire-environnement.org>

Figure 15 : Les paysages à SAINT-XANDRE



Source : <http://infoterre.brgm.fr>

Figure 16 : Carte des remontées de nappes



Source : BRGM

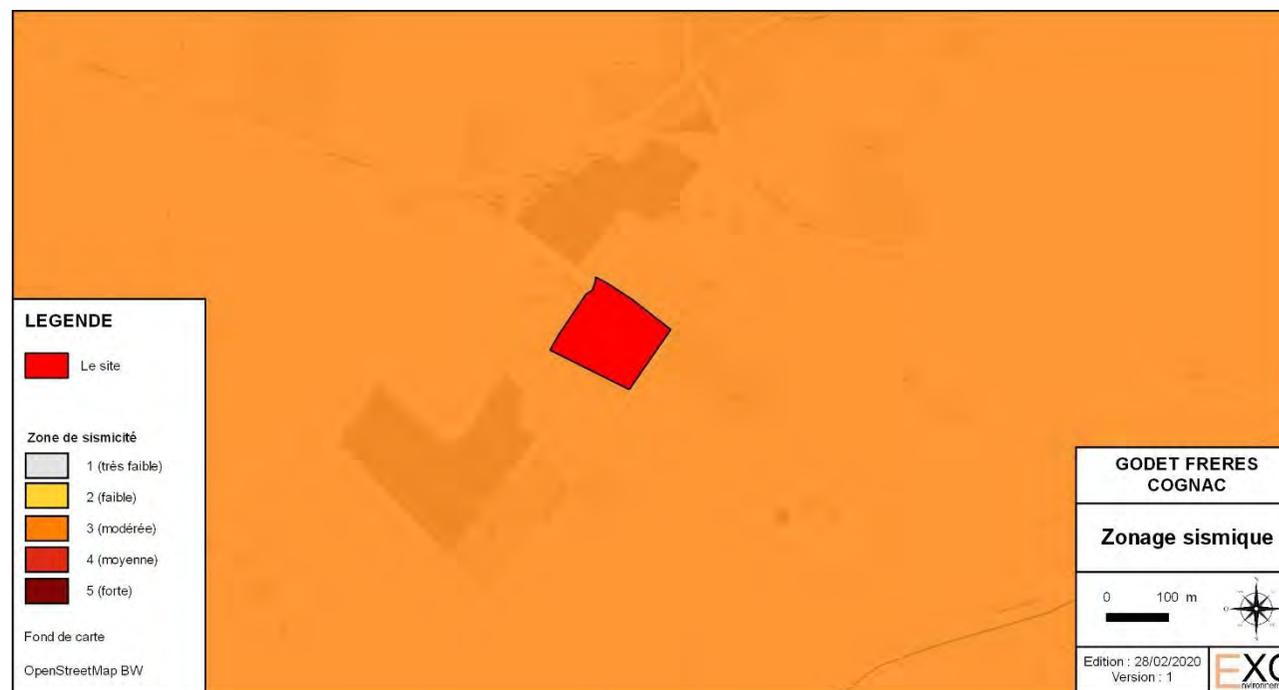
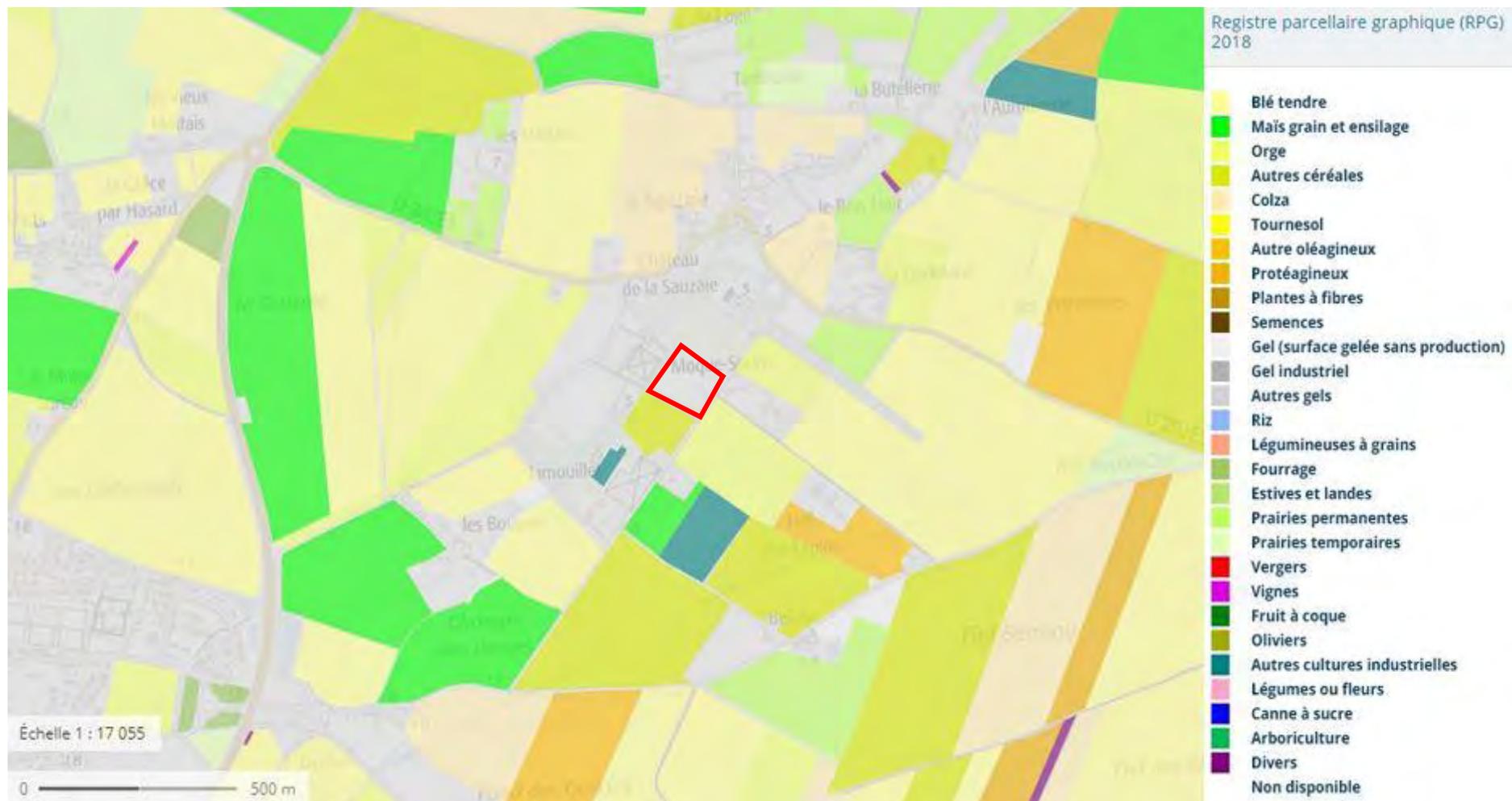
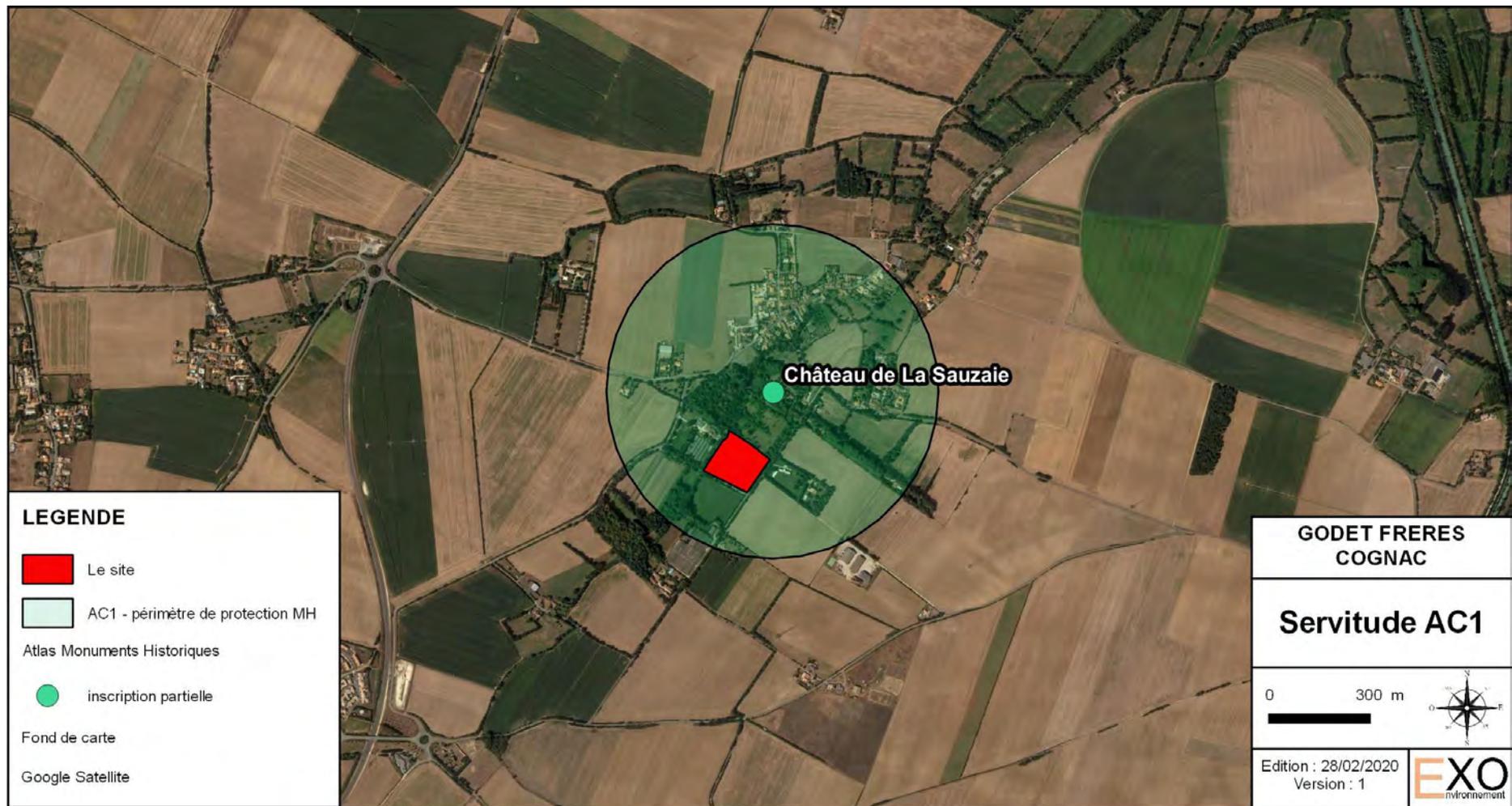


Figure 17 : Zonage sismique de la France et du site de l'entreprise



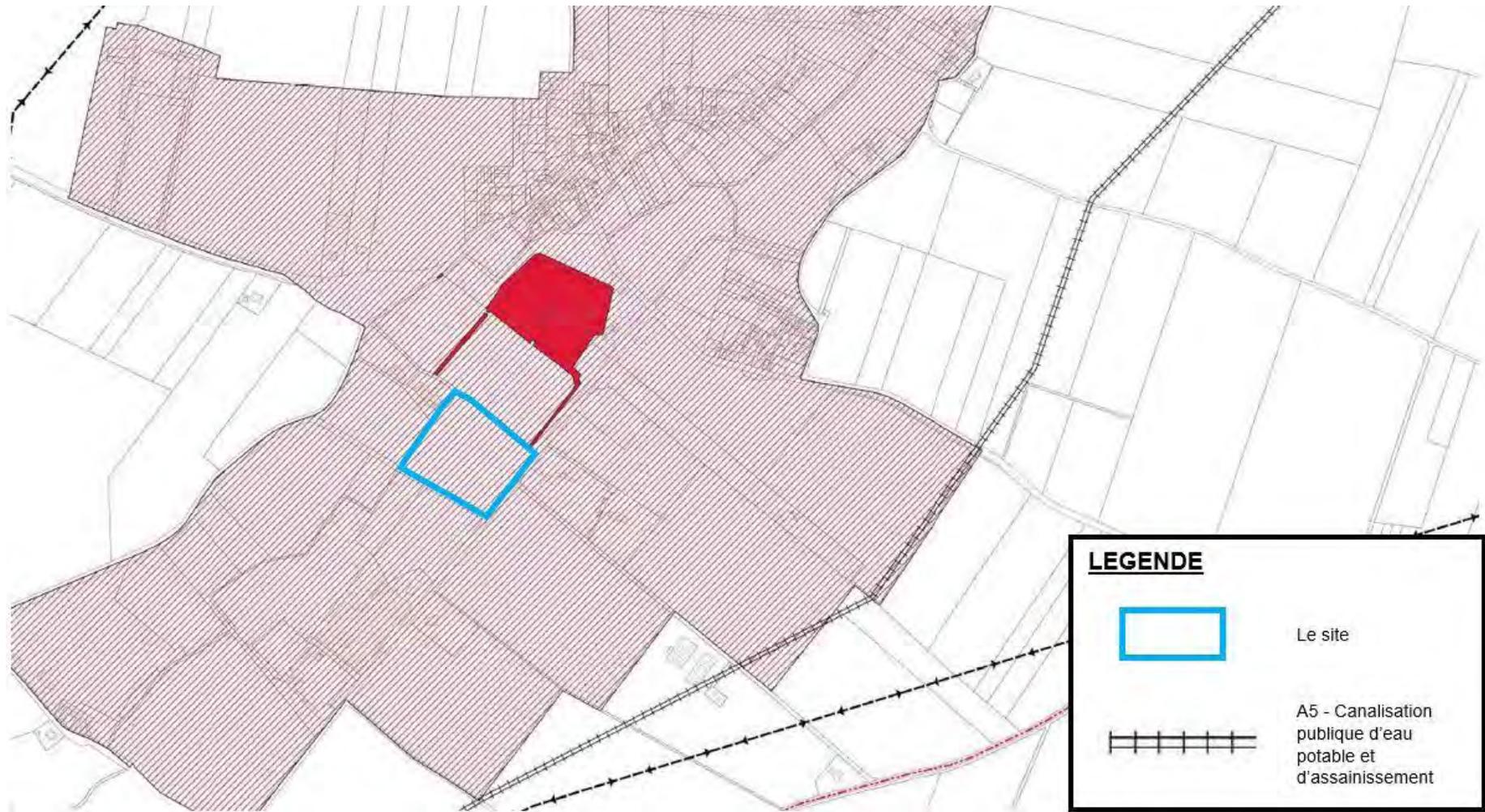
Source : Géoportail

Figure 18 : Extrait du Registre Parcellaire Graphique de 2018 – SAINT-XANDRE



Source : DREAL

Figure 19 : Servitude AC1



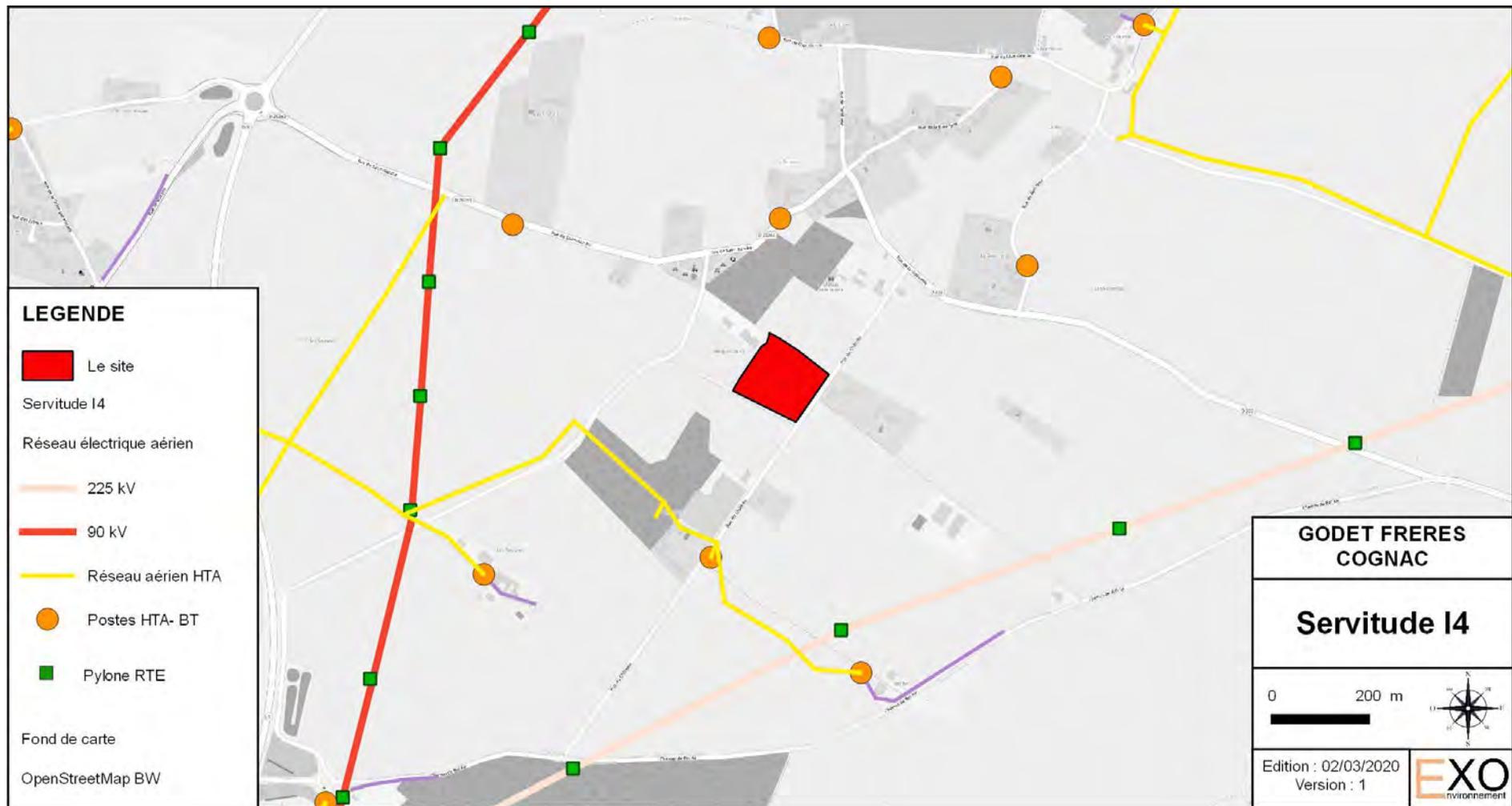
Source : CDA LA ROCHELLE

Figure 20 : Servitude A5



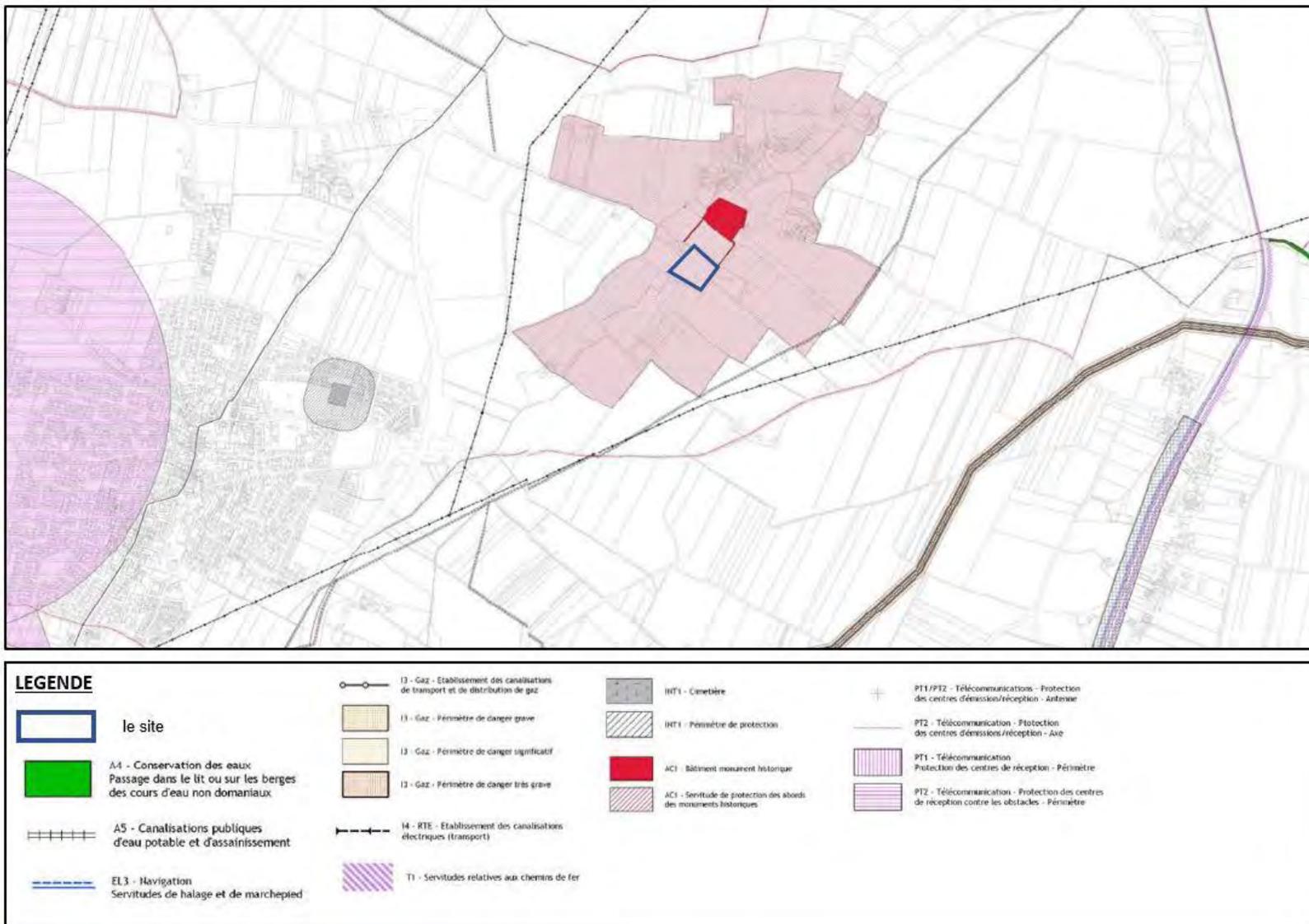
Source : carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr

Figure 21 : Servitude AC2



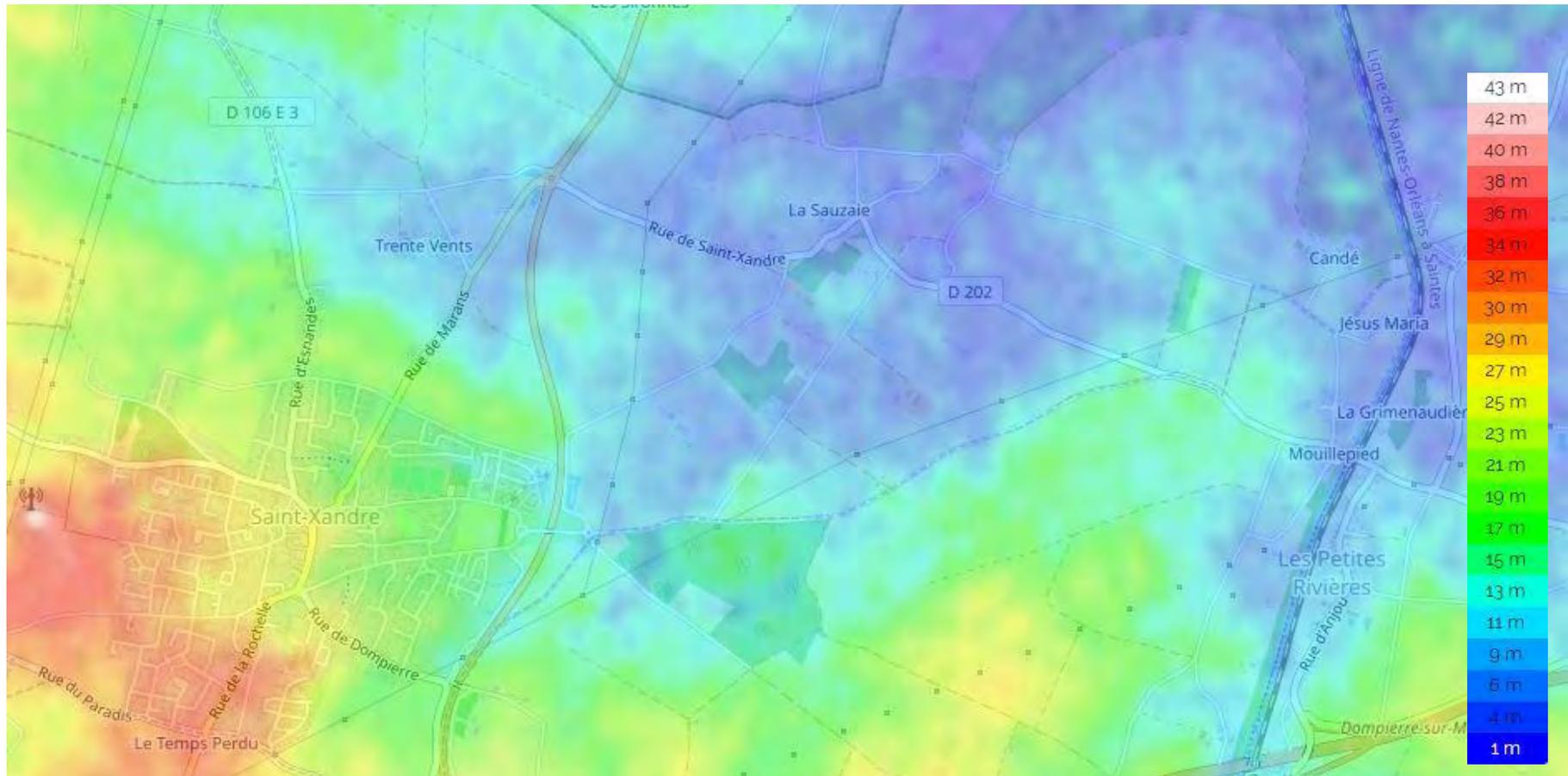
Source : ERDF

Figure 22 : Servitudes I4



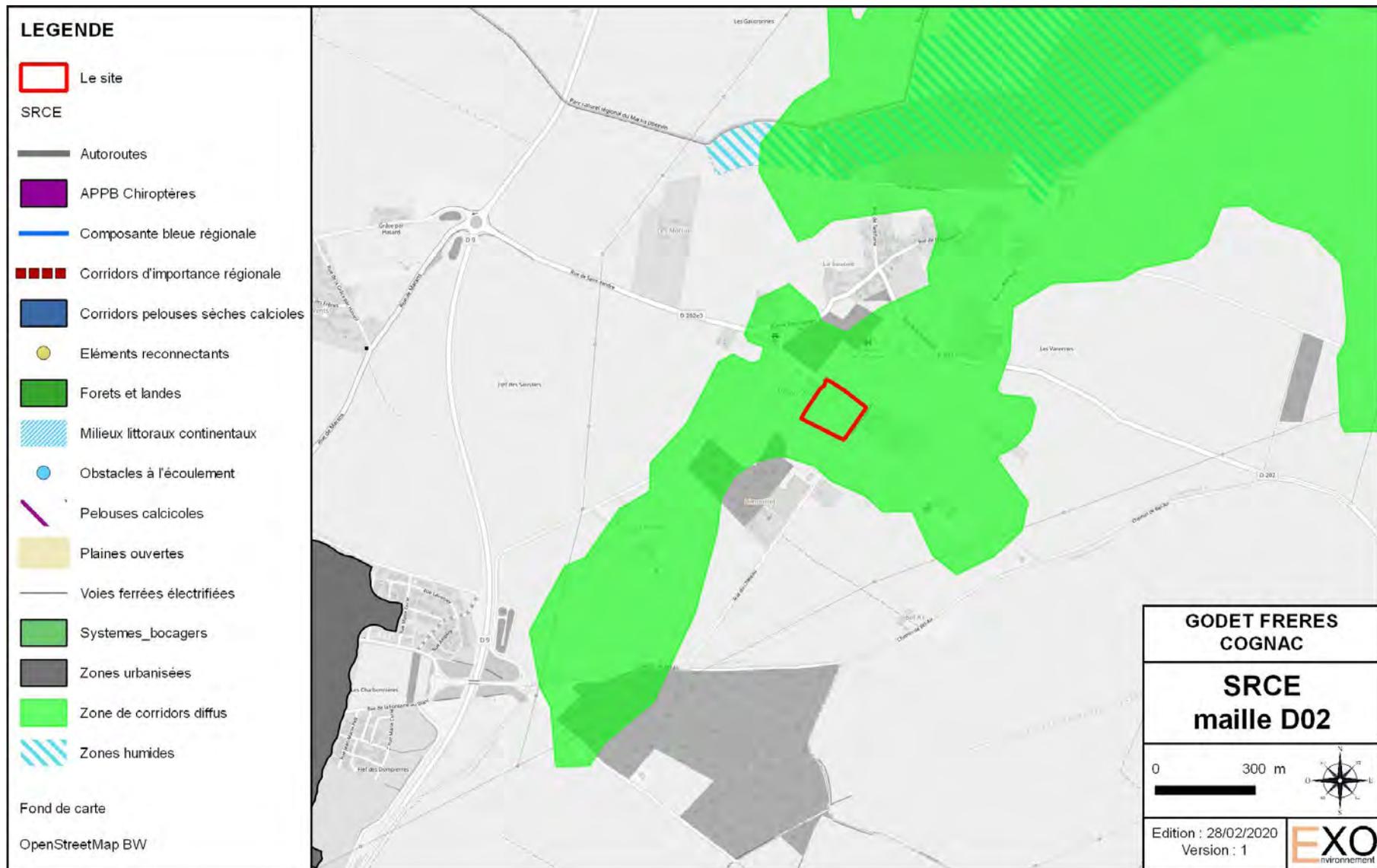
Source : CDA LA ROCHELLE

Figure 23 : Synthèse des servitudes



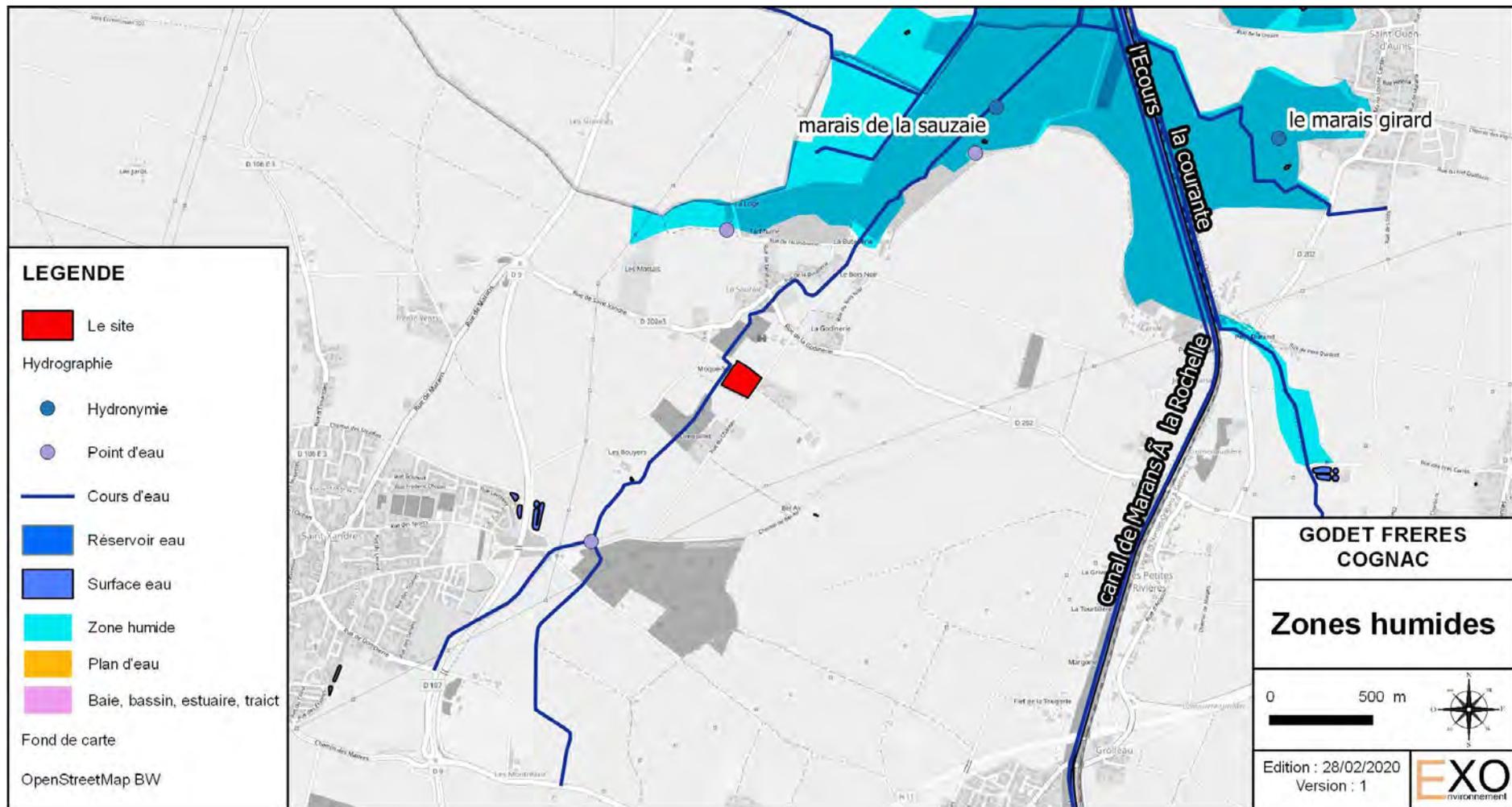
Source : <http://fr-fr.topographic-map.com>

Figure 24 : Topographie de la commune de SAINT-XANDRE



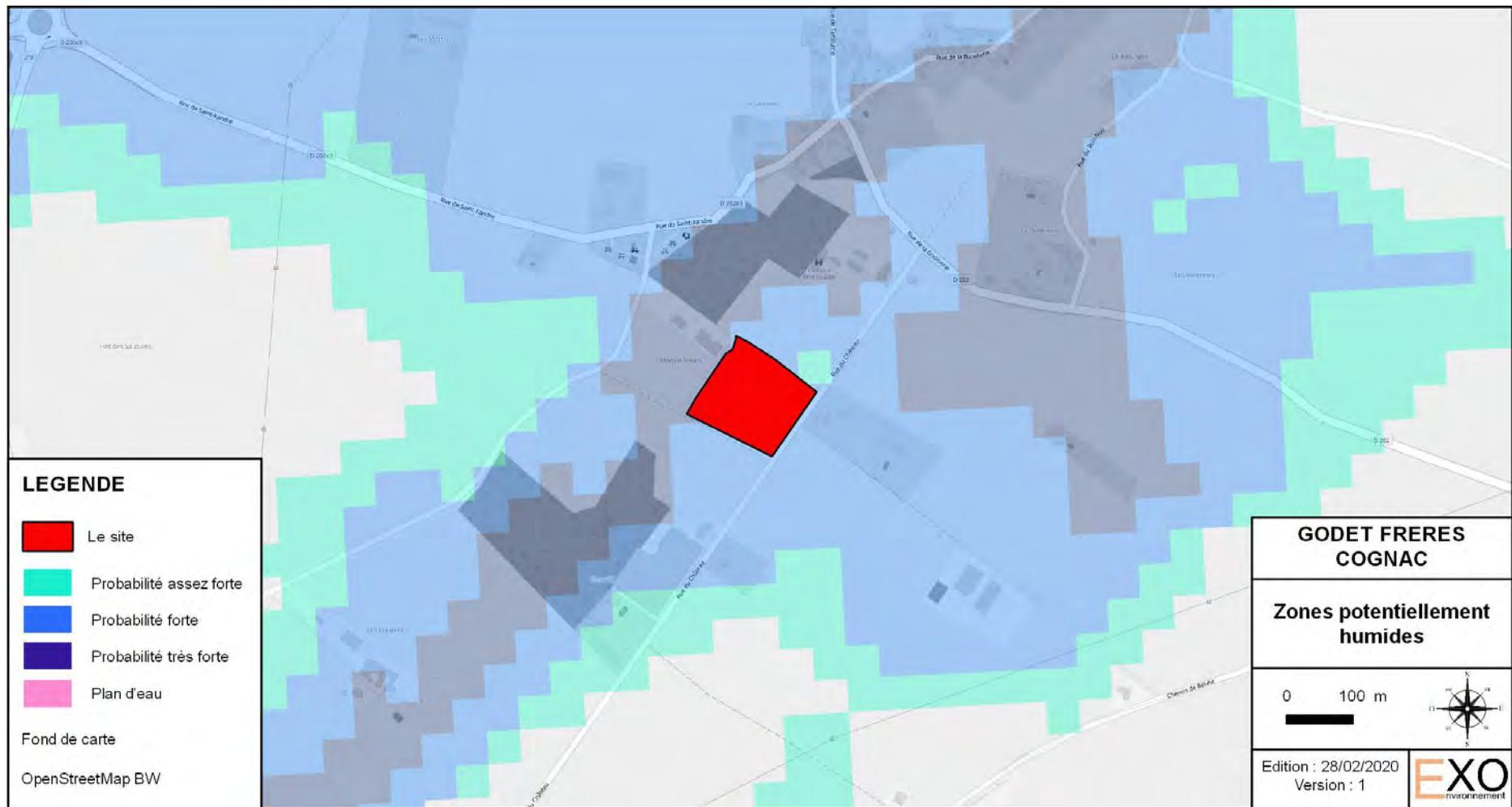
Source : www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr

Figure 25 : extrait de l'Atlas SRCE POITOU CHARENTES



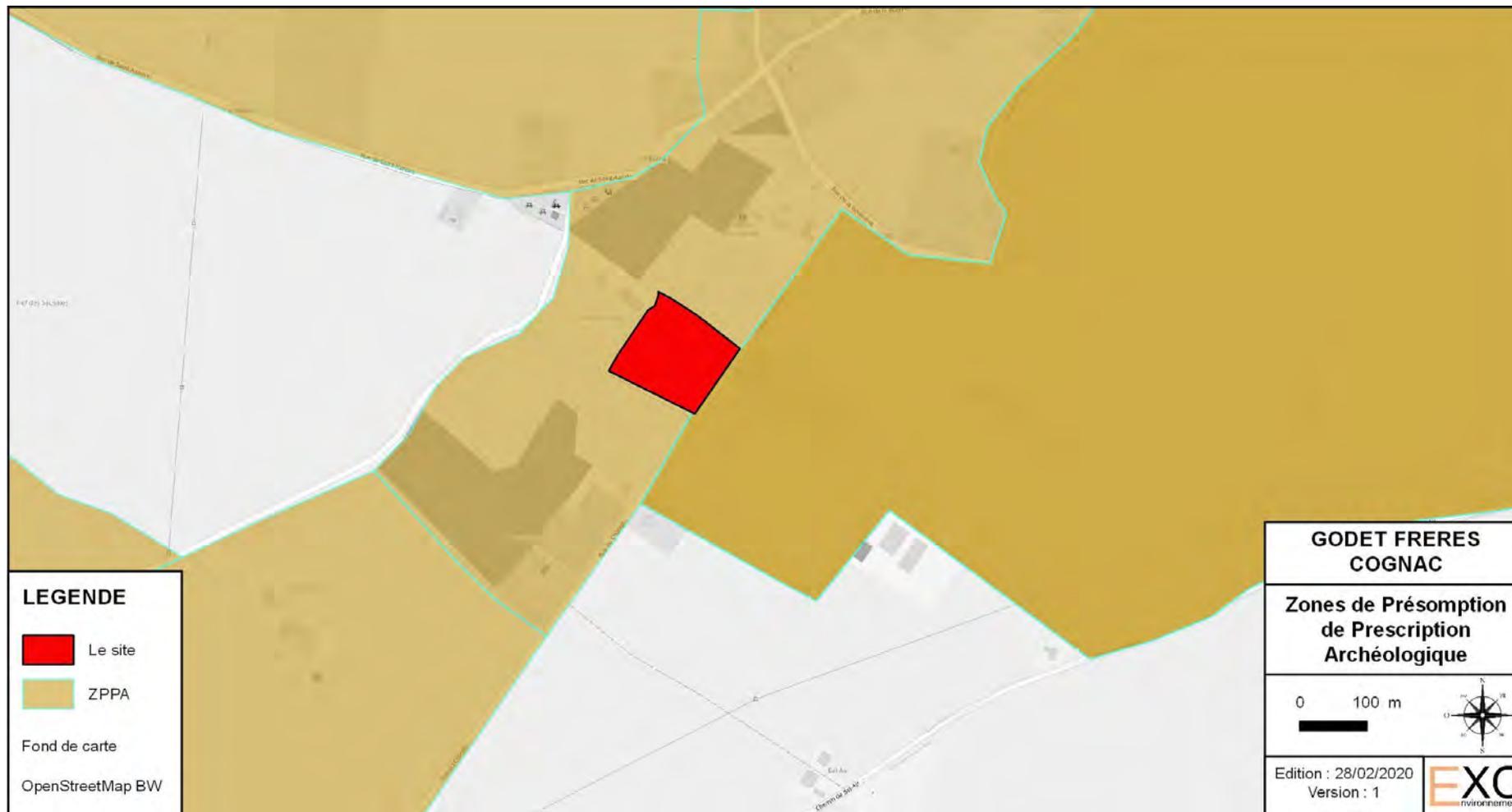
Source : <http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr>

Figure 26 : Zones humides



Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org>

Figure 27 : Zones potentiellement humides



Source : www.sigena.fr

Figure 28 : Zone de Présomption de Prescription Archéologique

DETERMINATION DE L'ALEA INONDATION PAR SUBMERSION MARINE

COMMUNE DE SAINT-XANDRE

Carte des aléas pour l'évènement Xynthia + 20cm

Carte A14

Echelle: 1/ 5 000

13 juin 2012

Affaire n° 4311754



Agence de Bordeaux

Le Rubis - 10, rue Gutenberg - B.P. 30281 - 33697 Mérignac cedex - Tél : 05 56 13 85 82 - Fax : 05 56 13 85 63

LÉGENDE

— Limite de la zone inondable pour l'évènement Xynthia+20

Aléas faibles

Aléas modérés

Aléas forts

Aléas très forts

Hauteur d'eau		0 à 0m50	0m50 à 1m	>1m
Vitesse	0 à 0,25 m/s	Faible	Moyenne	Fort
	0,25 à 0,75 m/s	Moyenne	Moyenne	Fort
	>0,75 m/s	Fort	Fort	Très fort

3.30 isocote et cote de l'évènement Xynthia+20 (en mNGF)

**PROJET
COGNAC
GODET**



3.34

DETERMINATION DE L'ALEA INONDATION PAR SUBMERSION MARINE
COMMUNE DE SAINT-XANDRE

Carte des aléas pour l'événement Xynthia + 60cm

Carte A14-60

Echelle: 1/ 5 000

09 juillet 2012

Affaire n° 4311754



Agence de Bordeaux

Le Rubis - 10, rue Gutenberg - B.P. 30281 - 33697 Mérignac cedex - Tel : 05 56 13 85 82 - Fax : 05 56 13 85 63

LÉGENDE

— Limite de la zone inondable pour l'événement Xynthia +60cm

Aléas faibles

Aléas modérés

Aléas forts

Aléas très forts

isocote et cote de l'événement Xynthia +60cm (en mNGF)

3.30

Vitesse	Hauteur d'eau		
	0 à 0m50	0m50 à 1m	>1m
0 à 0,25 m/s	Faible	Moyen	Fort
0,25 à 0,75 m/s	Moyen	Moyen	Fort
>0,75 m/s	Fort	Fort	Très fort

PROJET
COGNAC
GODET





Expertise
botanique au
Château de la
Sauzaie à Saint-
Xandre (17)

GODET FRERE COGNAC
29/03/2018

1

Première partie :

Contexte du projet et aspects méthodologiques

Citation recommandée	Biotope, 2018, Expertise botanique au Château de la Sauzaie à Saint-Xandre (17). GODET Frère Cognac. 20 p.	
Version/Indice	01	
Date	29/03/20178	
Nom de fichier	Diagnostic_flore_ZH_Sauzaie.doc	
N° de contrat	2018130	
Maître d'ouvrage	GODET Frère Cognac	
Interlocuteur	Jean-Jacques GODET	Contact : Mail : jjg@cognacgodet.com Tél : 05 46 41 81 44
Biotope, Responsable du projet	Clémence OLLIVIER	Contact : collivier@biotope.fr Tél : 05 33 89 48 30

1

Première partie :
Contexte du projet et aspects méthodologiques

Sommaire

1	Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques	5
1	Présentation générale	6
1.1	Présentation de l'aire d'étude	6
1.2	Recueil des données	7
2	Calendrier et méthodologie des prospections	7
2.1	Prospections de terrain	7
3	Délimitation des zones humides	8
3.1	Rappel réglementaire	8
3.1	Délimitation des zones humides sur le critère « Habitats »	9
3.2	Synthèse des résultats	10
3.3	Limites de l'inventaire	10
2	Deuxième partie : Expertise botanique	11
1	Expertise des habitats naturels et de la flore	12
1.1	Habitats naturels recensés sur l'aire d'étude	12
1.2	Flore recensée	14
3	Conclusion	16
4	Bibliographie	18
5	Annexes	19

Liste des tableaux

Tableau 1 : Habitats naturels et semi-naturels recensés sur l'aire d'étude	12
--	----

1

Première partie :

Contexte du projet et aspects méthodologiques

Liste des illustrations

Figure 1 : Localisation de l'aire d'étude	7
Figure 2. Méthodologie de délimitation des zones humides selon la décision du Conseil d'État (février 2017) et la circulaire du Ministère de la transition écologique et solidaire (Juin 2017) (Source Biotope 2017).	9
Figure 3 : Habitats naturels observés sur l'aire d'étude © BIOTOPE, 2018 (de haut en bas et de gauche à droite)	13
Figure 4 : Habitats naturels, semi-naturels et artificialisés recensés au sud du Château de la Sauzaie	14

1

Première partie :
Contexte du projet et aspects
méthodologiques

1 Première partie :

Contexte du projet et aspects méthodologiques

Dans le cadre d'un projet d'aménagement sur deux parcelles situées au sud du Château de la Sauzaie situé sur la commune de Saint-Xandre (17), la société Godet Frère Cognac a confié à BIOTOPE la réalisation d'une expertise botanique visant à identifier et délimiter d'éventuelles zones humides sur le site étudié. Cette expertise s'est basée sur l'étude des habitats naturels uniquement eu égard à la nouvelle réglementation en matière de zones humides. Une étude complémentaire des sols sera déclenchée uniquement si les résultats de l'expertise habitats révèle la présence d'habitats ou d'espèces végétales caractéristiques de zones humides.

 **Cf. carte**
« Localisation générale du
projet et de l'aire d'étude »

Cette étude comporte :

- un rappel du contexte réglementaire de l'étude ;
- une présentation de la méthodologie mise en œuvre ;
- un diagnostic des éléments permettant d'établir la présence ou non de zones humides sur la base du critère habitats/flore ;
- une conclusion reprenant l'analyse globale des données et les éventuels compléments d'investigation à apporter.

1 Présentation générale

1.1 Présentation de l'aire d'étude

L'aire d'étude concerne deux parcelles cadastrales d'une surface cumulée de 3,9 ha situées au sud du Château de la Sauzaie. Ces espaces sont actuellement pâturés par des moutons. La zone semble également entretenue par fauchage localement. Elle est dominée par une végétation caractéristique des prairies et fourrés avec quelques vieux arbres.

1 Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques



Figure 1 : Localisation de l'aire d'étude

1.2 Recueil des données

Les sources bibliographiques locales, régionales et nationales consultées sont les suivantes :

- sources cartographiques : orthophotoplans (photographies aériennes) couvrant l'ensemble de l'aire d'étude, cartes topographiques (Scan25);
- sources juridiques : Code de l'environnement ;
- sources naturalistes : Observatoire de la Biodiversité Végétale (consultation le 29/03/2018), listes d'espèces déterminantes en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2001), etc.
- sources BIOTOPE : Inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CDA de la Rochelle.

2 Calendrier et méthodologie des prospections

2.1 Prospections de terrain

Clémence OLLIVIER, chef de projet écologue expert zone humide de Biotope, s'est chargée de l'expertise de terrain, de l'analyse des données ainsi que de la rédaction du dossier.

1 Première partie :

Contexte du projet et aspects méthodologiques

Les expertises de terrain se sont déroulées le 27 mars 2018 par un temps pluvieux et une température de l'ordre de 11°C.

3 Délimitation des zones humides

3.1 Rappel réglementaire

L'article L.211-1 du Code de l'environnement définit les zones humides comme « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

La définition légale des zones humides est ainsi fondée sur deux critères que constituent, d'une part, **les sols hydromorphes** (sols saturés d'eau) et **les plantes hygrophiles** (plantes adaptées à la vie dans des milieux très humides ou aquatiques).

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 *qui précise les critères de définition des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement*, la seule présence **d'un des deux critères** (critère sol ou critère habitats/flore) était suffisante pour caractériser une zone humide.

Néanmoins, le Conseil d'État a précisé la portée de cette définition légale en considérant dans un arrêt récent (CE, 22 février 2017, n° 386325) « qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles. ».

*Il considère en conséquence que les deux critères (pédologique et botanique) sont, en présence de végétation, **cumulatifs, et non alternatifs** contrairement à ce que retient l'arrêté (interministériel) du 24 juin 2008.*

Ainsi, désormais, dans le cadre d'une délimitation de zones humides, deux cas peuvent se présenter (Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides, NOR: TREL1711655N) :

- **Cas 1** : en présence d'une végétation spontanée, une zone humide est caractérisée à la fois si les sols présentent les caractéristiques de telles zones (habituellement inondés ou gorgés d'eau), et si sont présentes, pendant au moins une partie de l'année, des plantes hygrophiles. Il convient, pour vérifier si ce double critère est rempli, de se référer aux caractères et méthodes réglementaires mentionnés aux annexes I et II de l'arrêté du 24 juin 2008 ;
- **Cas 2** : en l'absence de végétation liée à des conditions naturelles (par exemple : certaines vasières, etc.) ou anthropiques (par exemple : parcelles labourées, etc.), **ou en présence d'une végétation dite « non spontanée », une zone humide est caractérisée**

1 Première partie :

Contexte du projet et aspects méthodologiques

par le seul critère pédologique, selon les caractères et méthodes réglementaires mentionnés à l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008.

La méthodologie détaillée est présentée ci-dessous. À noter que l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par celui du 1^{er} octobre 2009 demeure applicable dans sa dimension technique détaillant les trois critères de délimitation des zones humides : critère « Sols », critère « Habitats » et critère « Flore ».

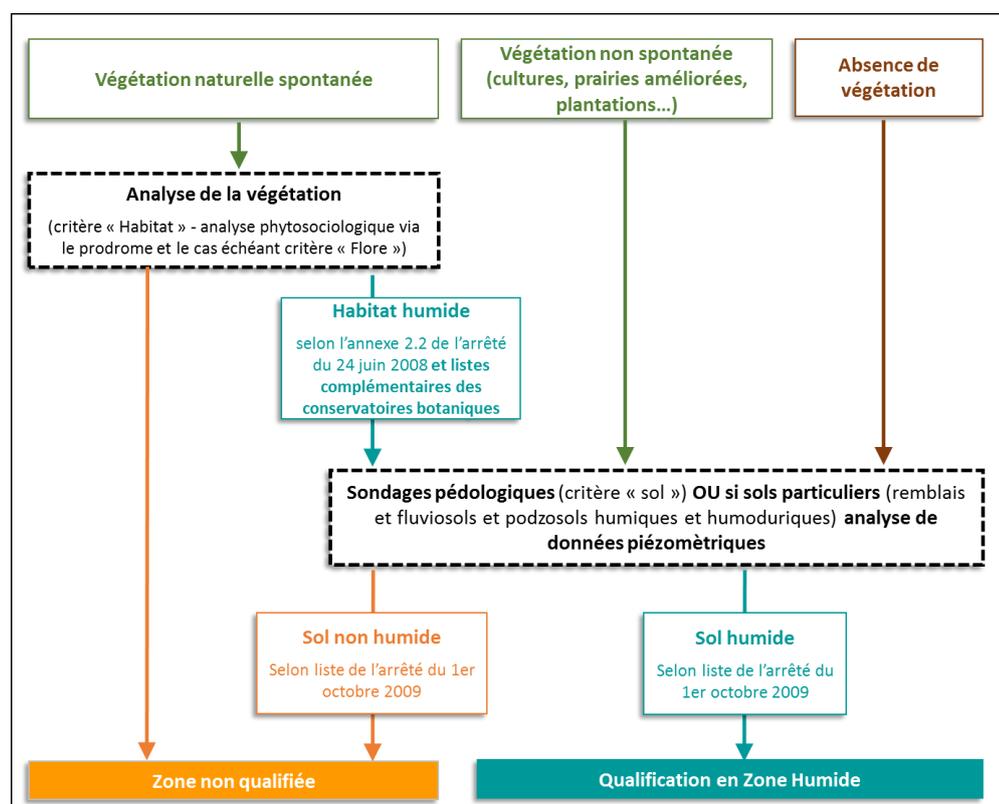


Figure 2. Méthodologie de délimitation des zones humides selon la décision du Conseil d'État (février 2017) et la circulaire du Ministère de la transition écologique et solidaire (Juin 2017) (Source Biotope 2017).

Précisons que seul le critère végétation ou « Habitat » a été étudié en première approche. Des sondages pédologiques ne seront réalisés que si l'expertise de la flore et des habitats révèle la présence d'habitats humides.

3.1 Délimitation des zones humides sur le critère « Habitats »

L'identification des zones humides a été réalisée dans un premier temps via une cartographie des habitats. Pour le critère « habitat », l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre

1 Première partie :

Contexte du projet et aspects méthodologiques

2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides fournit deux typologies : Corine Biotopes et le Prodrome des végétations de France (approche phytosociologique). Pour chacune de ces typologies, le caractère humide (H), Pro Parte (p.) ou « non concerné » est précisé pour chaque habitat.

3.2 Synthèse des résultats

Les données cartographiques sont digitalisées dans un SIG (Système d'Information Géographique). Un rendu cartographique a été réalisé afin d'identifier le positionnement précis des habitats recensés suite aux prospections de terrain.

3.3 Limites de l'inventaire

L'inventaire des zones humides a été réalisé en mars 2018, à une période relativement précoce pour l'observation de la flore. En l'état, l'inventaire réalisé ne peut ainsi pas être considéré comme exhaustif.

L'inventaire n'a porté que sur l'examen de la flore en première approche, en raison de la nécessité de cumuler les critères « végétation » et « sol » en cas de présence d'une végétation spontanée (ce qui est le cas ici). De cette expertise va découler la nécessité, ou non, de réaliser des sondages pédologiques en complément pour délimiter les éventuelles zones humides présentes.

Enfin, cet inventaire ne prend pas en compte l'expertise de la faune.



Deuxième partie :
Expertise botanique

2 Deuxième partie : Expertise botanique

1 Expertise des habitats naturels et de la flore

1.1 Habitats naturels recensés sur l'aire d'étude

6 habitats naturels, semi-naturels ou artificialisés ont été identifiés sur l'aire d'étude selon la typologie CORINE biotopes. La liste des habitats répertoriés est synthétisée dans le tableau suivant. Précisons que les formes d'un même habitat lié à la dynamique d'enfrichement et d'embroussaillage ont parfois été regroupés pour simplifier la lecture du tableau suivant.

Tableau 1 : Habitats naturels et semi-naturels recensés sur l'aire d'étude

Libellé de l'habitat naturel et description succincte	Typologie CORINE biotopes	Surface / linéaire sur l'aire d'étude	Zone Humide (1)
Ronciers Peuplement monospécifique de ronces	31.831	0,04 ha	p
Ripsisylve à frêne Alignement de Frênes avec strate herbacée nitrophile (pas de cortège caractéristique des aulnaies-frênaies d'intérêt communautaire)	84.2x44.3	0,15 ha	H
Pâturage mésophile	38.1	1,68 ha	p
Pâturages densément enherbés dont forme embroussaillée Formations denses dominées par le Prunelier	38.13 38.13x31.8	1,97 ha	p
Haie Composée de Chênes et de Marronniers en bordure de parcelle	84.2	0,06 ha	p

(1) Habitats caractéristiques des zones humides selon la nomenclature CORINE Biotopes et/ou selon le Prodrome des végétations de France. Cette approche ne tient compte ni des critères pédologiques ni des critères floristiques – Légende : « H » =>Humide ; « p » =>pro parte

La végétation observée dans l'aire d'étude a été considérée comme spontanée puisqu'elle reflète les conditions écologiques actuelles du milieu. Rappelons qu'au regard de la réglementation en vigueur, en cas de présence d'une végétation spontanée, ne sont considérées comme zones humides que celles qui réunissent les deux critères, végétation et sol.

2 Deuxième partie : Expertise botanique

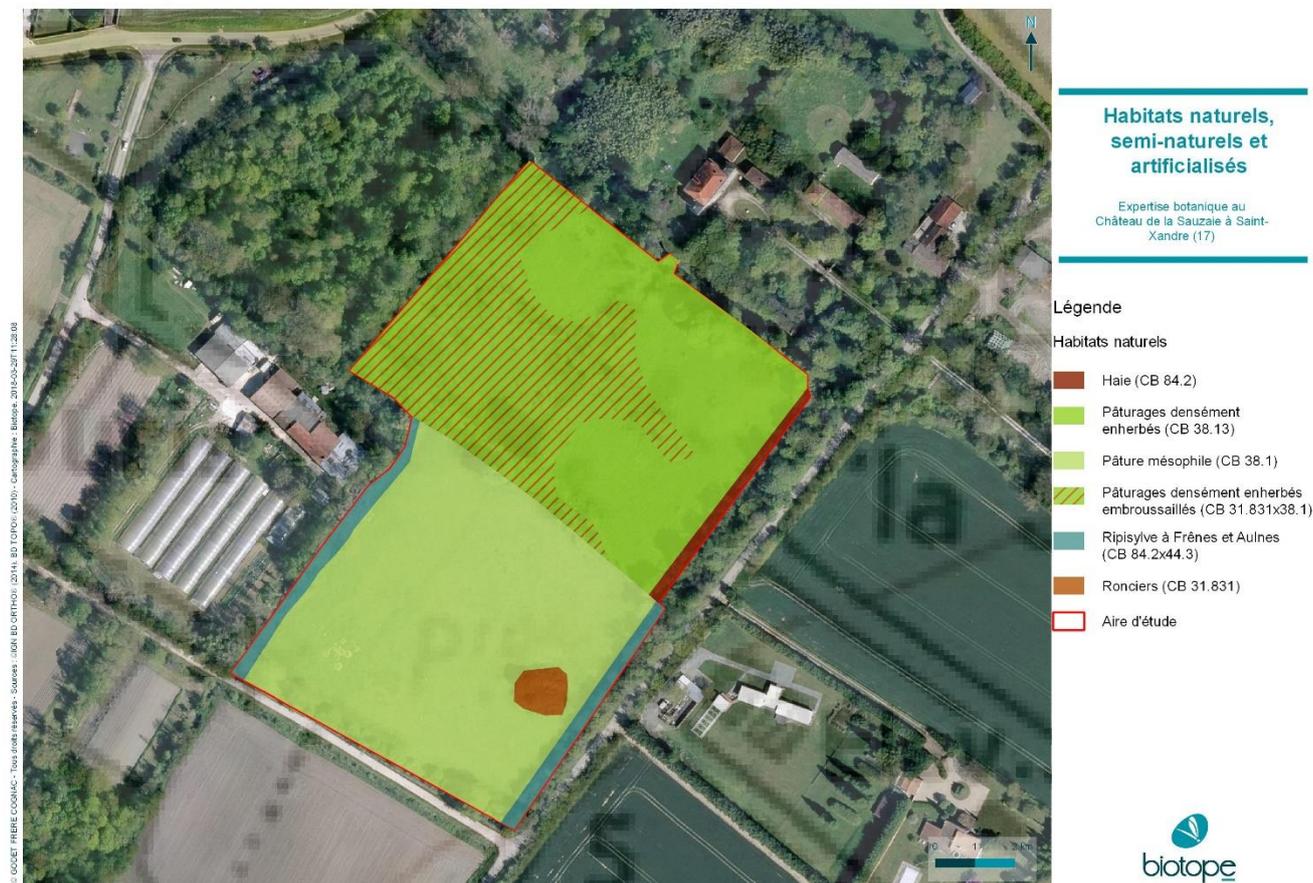


Figure 3 : Habitats naturels observés sur l'aire d'étude © BIOTOPE, 2018 (de haut en bas et de gauche à droite)

- Prairie mésophile (CORINE biotopes : 38.1) ;
- Haie en bordure de parcelle (CORINE biotopes : 84.2)
- Pâturages densément enherbés (CORINE biotopes : 38.13 et 38.13x31.8) ;
- Herbiers à Callitriches observés en limite de parcelle au nord de l'aire d'étude (CORINE biotopes : 37.21x53.16).

2 Deuxième partie : Expertise botanique

Figure 4 : Habitats naturels, semi-naturels et artificialisés recensés au sud du Château de la Sauzaie



Pour chaque habitat, le caractère humide est évalué. Ainsi, seul 1 habitat naturel est caractéristique de zones humides (coté H dans le tableau 1). Il s'agit d'un habitat de ripisylve à Frêne observée en bordure de parcelle. Au total, 0,15 ha d'habitats humides ont été identifiés sur l'aire d'étude.

1.2 Flore recensée

Trente huit espèces végétales ont été recensées sur les parcelles, ce qui correspond à une diversité végétale plutôt faible. Ceci s'explique par :

- la période de passage, un peu précoce, qui ne permet pas de visualiser l'ensemble des espèces végétales
- ainsi que par une relative homogénéité des milieux.

Aucune des espèces végétales recensées n'est protégée ou remarquable.

2 Deuxième partie : Expertise botanique

Parmi ces espèces, seule l'une d'elle présente un caractère hygrophile c'est-à-dire adaptée à des sols humides. Il s'agit de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) qui a été observée ponctuellement sur la parcelle la plus au sud. Les espèces végétales qui dominant sur la parcelle sont majoritairement mésophiles.

4

Conclusion

3 Conclusion

L'expertise botanique a été menée en date du 27 mars 2018 sur deux parcelles agricoles au sud de la Sauzaie.

La végétation présente ici est considérée comme « spontanée », c'est-à-dire qu'elle reflète les conditions du milieu.

En l'état, il est nécessaire de cumuler les critères habitat et sol pour confirmer la présence d'une zone humide.

Les habitats recensés ne sont pas caractéristiques de zones humides à l'exception de la ripisylve à Frênes observées en bordure de parcelle.

Seule une espèce végétale caractéristique de zone humide a été identifiée au sein d'une parcelle pâturée. Il s'agit de la Renoncule rampante qui n'est présente que localement sur la parcelle.

Au regard de l'ensemble des éléments, il n'apparaît pas nécessaire de procéder à une expertise complémentaire des sols sauf si les services instructeurs le demandaient.

Seuls les boisements rivulaires observés en bordure de parcelle au droit du réseau hydrographique sont considérés comme zone humide. Eu égard à leur localisation, ils seront probablement exempts des aménagements en projet.

Bibliographie

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE (2016) – Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021, Bassin Adour-Garonne. Agence de l'eau Adour-Garonne. 281 p.

Arrêté du 24/06/08 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

BAIZE D., GIRARD MC. (2009). Référentiel pédologique 2008. Association Française pour l'Etude du Sol (AFES), 405 p.

BENSETTITI et al. (2002). Cahiers Habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 à 6. Éd. La Documentation française, Paris.

BISSARDON, GUIBAL et RAMEAU (1997). CORINE biotopes. Version originale, types d'habitats français. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (ENGREF), Nancy, 217 p.

BLANCHARD F., CAZE G, CORRIOL G., LAVAUPOT N. (2007). Zones Humides du Bassin Adour-Garonne. Manuel d'identification de la végétation. Agence de l'eau. 128 p.

CIRCULAIRE DGPAAT/C2010-3008 Date : 18 janvier 2010 - Délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

MULLER S. (coord.) (2004) – Plantes invasives en France. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 168 p.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUMÉ G. et al. (1989) – Flore forestière française, guide écologique illustré. Plaines et collines. IDF. 1785 p.

TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (coords.) (2014) – Flora Gallica. Flore de France. Biotope, Mèze. 1196 p.

UICN France, FCBN & MNHN (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique.

Sites Internet :

TELA BOTANICA : Portail de la botanique francophone : <http://www.tela-botanica.org/site:accueil>. Dernière consultation le 18/11/2016

Observatoire de la Flore Sud-Atlantique. Dispositif public d'observation de la flore sauvage des régions Aquitaine et Poitou-Charentes : <http://www.ofsa.fr/>. Dernière consultation le 15/06/2017.

Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Dispositif public d'observation de la faune en Aquitaine : <http://si-faune.oafs.fr/>.

Annexes

Liste des espèces végétales inventoriées dans l'aire d'étude

Nom scientifique	Nom français
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois
<i>Carduus tenuiflorus</i> Curtis, 1793	Chardon à petites fleurs, Chardon à petits capitules
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante

<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard
<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel
<i>Populus</i> L., 1753 sp.	Peuplier
<i>Primula veris</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée, Coucou des bois
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
<i>Rubus</i> sp L., 1753	Ronces
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette, Mache
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre



Vue du site - Eau-Méga Conseil en environnement, février 2020

Futur site de stockage Cognac Gaudet à Saint-Xandre

Compte-rendu de la prospection sur site

Godet Frères Cognac

Eau-Méga
Conseil en Environnement

SAS au capital de 70 000 €
B . P . . 4 0 3 2 2
17313 Rochefort Cedex
environnement@eau-mega.fr
Tel : 05.46.99.09.27
Fax : 05.46.99.25.53



Mars
2020

Statut	Établi par	Vérifié par	Approuvé par	Date	Référence	Indice
Définitif	A. CASTAGNOS	K. BRUNETEAU	A. CASTAGNOS	07/03/2020	13-20-003	A

SOMMAIRE

Liste des cartes	2
Liste des figures	2
Liste des tableaux	2
Partie I Présentation de l'objet de la demande et du périmètre d'étude	3
I.1. Objet de la demande	4
I.2. Identité du maître d'ouvrage	4
I.3. Périmètre d'étude	4
I.4. Présentation du site	7
Partie II Les zonages d'inventaire et de protection	8
Partie III Prospection sur site	16
III.1. Les habitats selon la typologie CORINE Biotope	17
III.2. Les espèces	18
Abri empierré	21
Arbres à cavités	22
Haies, fourrés et alignements d'arbres	23
III.3. Les liaisons écologiques	25

Liste des cartes

Carte 1. Localisation du site	5
Carte 2. Implantation cadastrale de l'aire d'étude	6
Carte 3. Sites Natura 2000 aux alentours de l'aire d'étude	10
Carte 4. Zones d'inventaires aux alentours de l'aire d'étude	11
Carte 5. Habitats naturels du site	17

Liste des figures

Figure 1. Aperçus du site	7
Figure 2. Abri : vue extérieure, intérieure, et tas de pierres à proximité de l'entrée	21
Figure 3. Arbres à cavités	22
Figure 4. Lierre grimpant de grande taille, couvert de fruit à gauche ; Haie à droite	23
Figure 5. Fossés du site	24

Liste des tableaux

Tableau 1. Sites naturels protégés et/ou inventoriés	9
Tableau 2. Habitats présents au droit du site selon la typologie CORINE Biotope	17
Tableau 3. Espèces végétales observées sur le site	18
Tableau 4 : Potentialités faunistiques du site	20

PARTIE I
PRÉSENTATION DE L'OBJET DE LA DEMANDE ET DU
PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

I.1. Objet de la demande

En raison d'un besoin de stockage supplémentaire, Godet Frères Cognac se voit dans la nécessité d'opérer un déménagement de ses biens. Pour ce faire, le site du château de la Sauzaie, à Saint-Xandre, a été choisi.

Afin de mener à bien les procédures réglementaires auxquelles ce projet sera soumis, des inventaires faune flore doivent être menés sur le futur site de stockage.

Pour ce faire Godet Frères Cognac a missionné Eau-Méga.

Le présent document est un compte-rendu de la première prospection sur site, ayant eu lieu le 28 février 2020. Cette visite présentait un double objectif : détecter les espèces hivernales et les potentialités du site pour les espèces vernaies et estivales **en vue d'inventaires s'étalant sur plusieurs saisons.**

I.2. Identité du maître d'ouvrage

Godet frères Cognac

Cognac Godet

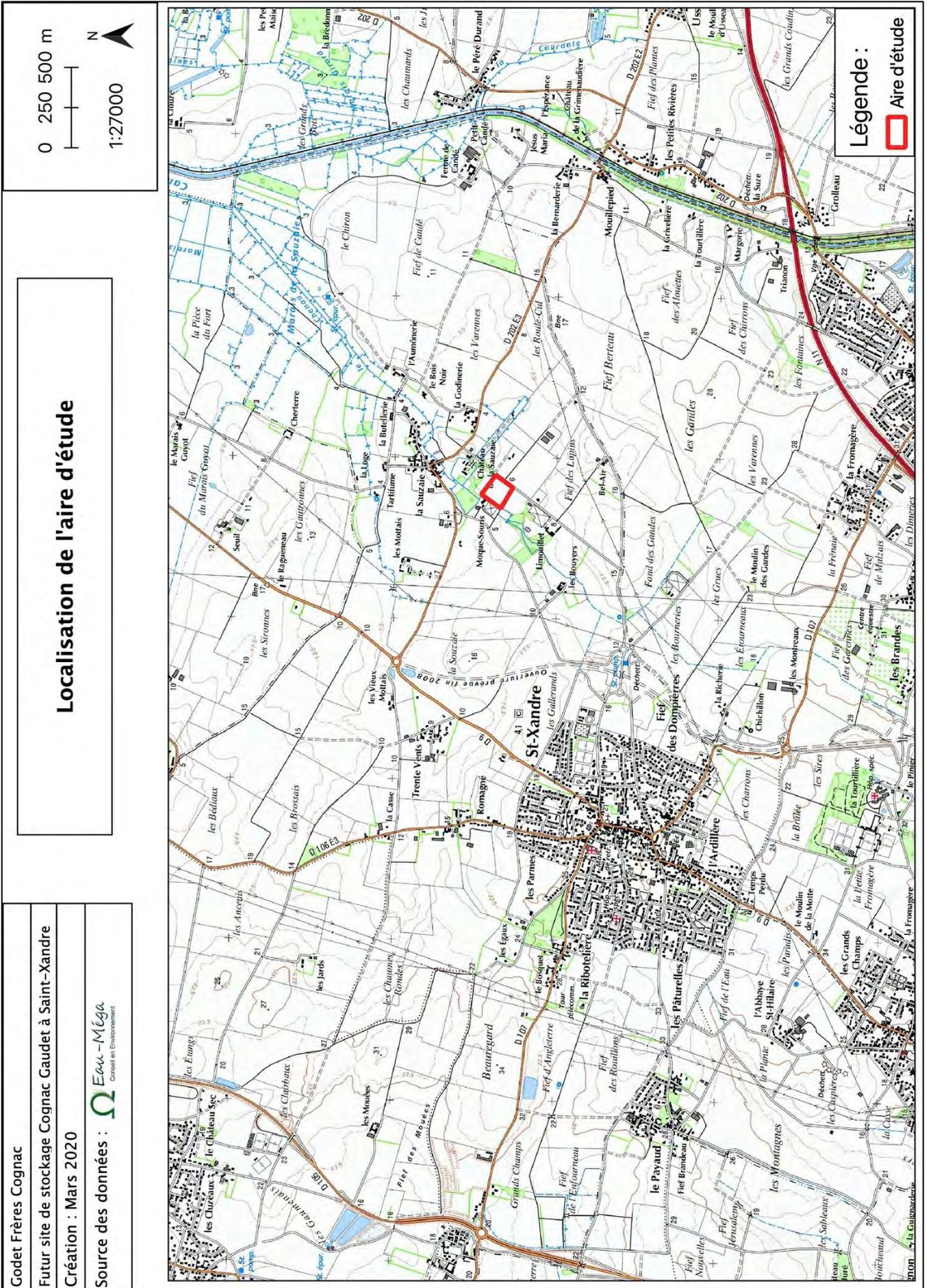
34 quai Louis Durand

17 000 LA ROCHELLE

I.3. Périmètre d'étude

Les cartes suivantes présentent :

- La localisation du site sur carte IGN au 1/27 000
- La localisation cadastrale du site sur photo aérienne au 1/1700



Carte 1. Localisation du site



Carte 2. Implantation cadastrale de l'aire d'étude

I.4. Présentation du site

Le site se situe à proximité du lieu-dit « la Sauzaie », au nord-est de la commune de Saint-Xandre, en Charente-Maritime (17).

Il s'agit d'une parcelle prairiale d'environ 2 hectares, située à environ 200m au sud-ouest du château de la Sauzaie, bordé au sud-ouest par le chemin Moque-Souris et au sud-est par la rue du Château. Le site est entouré de fossés et **bordés de haies et d'alignement d'arbres et d'arbustes.**



Figure 1. Aperçus du site

PARTIE II

LES ZONAGES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION

Le tableau ci-dessous recense les principaux sites naturels protégés et/ou inventoriés à proximité de **la zone d'études**. Les sites sont décrits plus en détails dans les pages suivantes.

Tableau 1. Sites naturels protégés et/ou inventoriés

Désignation	Code	Nomenclature	Distance par rapport au projet
ZPS	FR5410100	Marais Poitevin	1 km
ZSC	FR5400446	Marais Poitevin	1 km
ZNIEFF I	540003320	Marais de la Godinerie	600 m
	540003309	Anse de l'Aiguillon, Marais de Charron	2 km
	540120085	Marais de Torset	6 km
	540006833	Marais de Nuillé	9 km
	540003302	Marais de Tasdon	8 km
ZNIEFF II	540120114	Marais Poitevin	600 m
ZICO	PL13	Marais Poitevin et Baie de l'Aiguillon	< 1 km
Arrêté de protection de biotope	FR3800515	Marais Poitevin (secteur Ouest)	2,5 km
RNN	FR3600146	Baie de l'Aiguillon (Charente-Maritime)	6 km
	FR3600130	Baie de l'Aiguillon (Vendée)	10 km
PNR	FR8000050	Marais Poitevin	600 m

ZPS : Zone de Protection Spéciale, Directive 2009/147/CE « Oiseaux »

ZSC : Zone Spéciale de Conservation, Directive 92/43 CEE « Habitats, faune, flore »

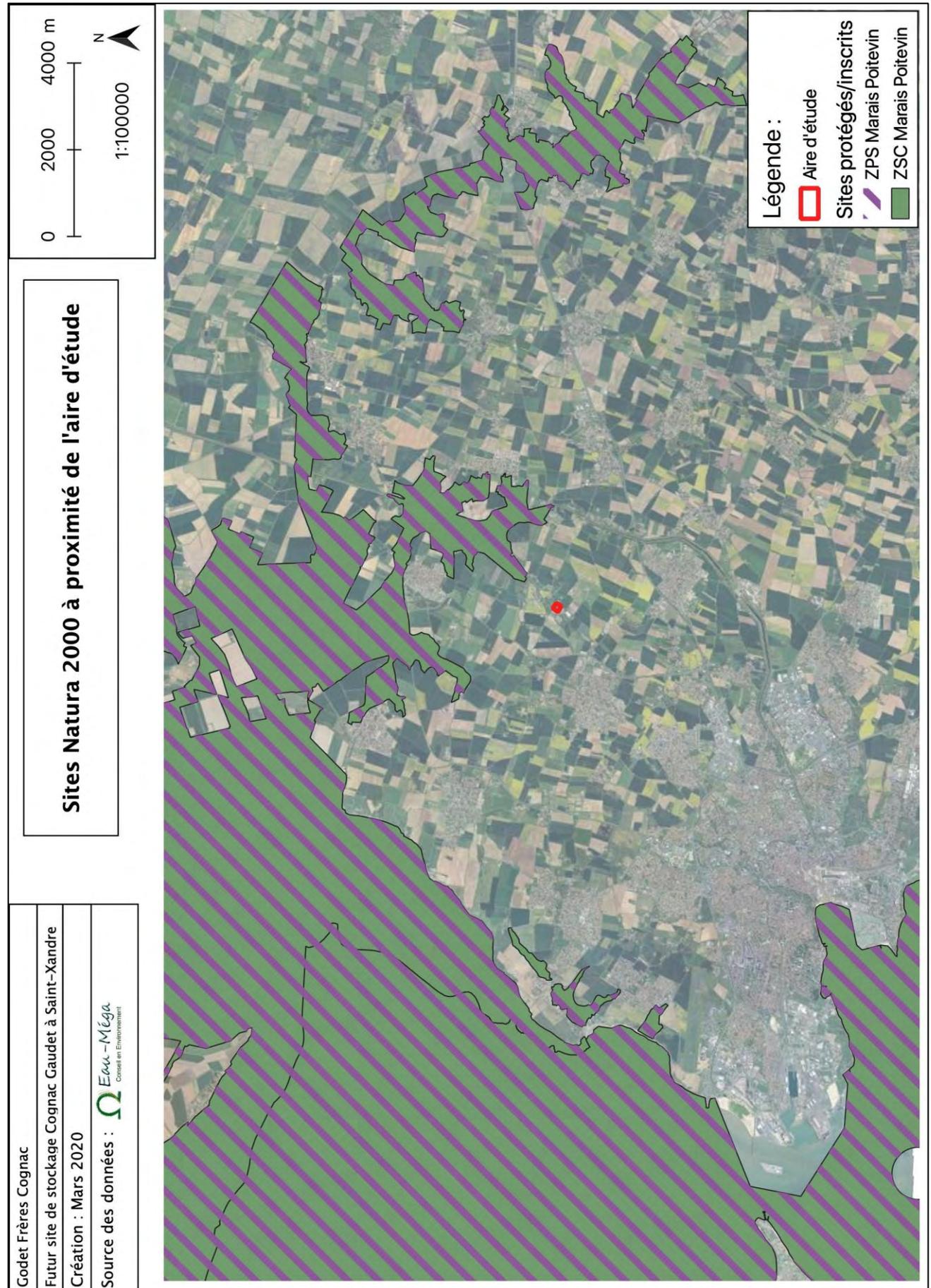
ZICO : **Zone d'importance pour la conservation des oiseaux**

ZNIEFF : **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique**

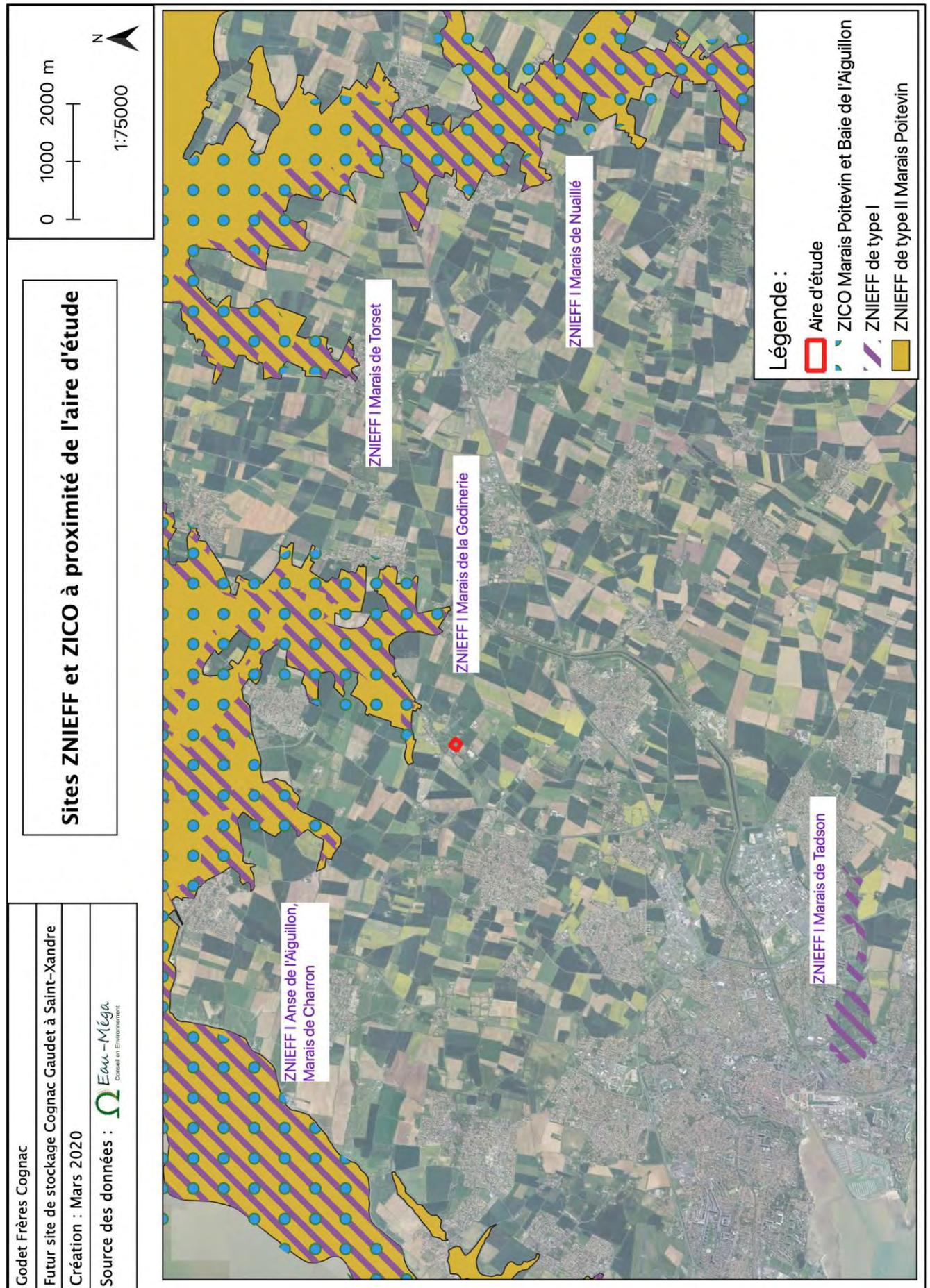
- I : Secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- II : Grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, potentialités biologiques importantes

RNN : Réserve Naturelle Nationale

PNR : Parc Naturel Régional



Carte 3. Sites Natura 2000 aux alentours de l'aire d'étude



Carte 4. Zones d'inventaires aux alentours de l'aire d'étude

La ZPS FR5410100/Z.S.C. FR5400446 Marais Poitevin **constitue l'une des grandes zones humides** du littoral franco-atlantique avec une surface de 68070 Ha.

Cet ensemble autrefois continu est aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments **écologiques** principaux :

- o une **façade littorale** centrée autour des vasières tidales et **prés salés** de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) et des cordons dunaires boisés (forêt de Longeville) ou non (Pointe de l'Aiguillon) ;

- o une zone centrale, **caractérisée** par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important **réseau** hydraulique;

- o une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, et plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en **périphérie** du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais. Malgré les hiatus spatiaux **séparant** désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent **liés** sur le plan fonctionnel.

L'intérêt écosystémique et phytocénotique de la zone est remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient **décroissant** de salinité résiduelle dans les sols d'un système de végétation saumâtre à méso-saumâtre, puis oligo-saumâtre et enfin doux. Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt (dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées) contribuent par ailleurs à la **biodiversité globale du site**. **C'est une des zones de résidence permanente** de la Loutre et du Vison d'Europe, espèces menacées et protégées. Le site a également une grande **importance pour l'avifaune, particulièrement pour les espèces inféodées aux milieux humides**. Le cortège d'invertébrés est aussi très riche avec, entre autres, de belles populations de Rosalie des Alpes, coléoptère prioritaire.

La Z.N.I.E.F.F. de type I Marais de la Godinerie, **au nord de la plaine d'Aunis**, est constituée d'une mosaïque de zones humides sur 410 Ha, avec plus de la moitié de cette surface composée de prairies **suivant un gradient d'humidité**, séparées par **des cours d'eau et fossés bordés de boisements humides de Frênes et d'Aulnes**. On y trouve plusieurs espèces protégées, dont la **Loutre d'Europe**, ainsi que le Campagnol amphibie et la Rosalie des Alpes, **qui s'y reproduisent** tout deux. Au niveau de l'avifaune, une colonie mixte de **Hérons cendrés** et **Pourprés** niche sur le site. D'autres oiseaux remarquables comme le Faucon hobereau, la Pie-grièche écorcheur ou encore la Chevêche d'Athéna, occupent le site.

La **Z.N.I.E.F.F. de type I Anse de l'Aiguillon, Marais de Charron**, englobe la baie de l'Aiguillon (partie charentaise) jusqu'au platier rocheux de Lauzière, la totalité des "mizottes" (prés salés) et l'essentiel des prairies naturelles du Marais Poitevin à l'exception des grands blocs de cultures, pour une surface de 5135 Ha. On y trouve principalement **des habitats marins, d'estuaires et des prairies subsaumâtres**.

La zone présente un intérêt **majeur pour l'avifaune** : c'est un important site d'hivernage pour les anatidés et les laro-limicoles (canards, pluviers etc), un site de migration pour de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques, et également un site de reproduction ou d'alimentation pour plusieurs espèces à enjeu (Gorgebleue à miroir, Chevalier gambette, hérons et aigrettes, rapaces...).

D'autres espèces d'intérêt patrimonial sont présentes comme la Loutre ou le Pélodyte ponctué.

Au niveau de la flore, on note la présence de plusieurs plantes rares, caractéristiques des marais arrière-littoraux centre-atlantiques, comme la Renoncule à feuilles d'ophioglosse, **ou encore l'Oseille des marais**.

La Z.N.I.E.F.F. de type I Marais de Torset, propriété privée **d'une superficie de 249 Ha sur les communes d'Angilly et de Longèves**, au sud du Marais Poitevin, englobe la vallée inondable de la rivière Longève, ses prairies humides eutrophes et ses forêts alluviales **de Frênes et d'Aulnes**, parcourues par un réseau de fossés et canaux. **Parmi l'avifaune très diversifiée**, on peut citer le Râle des Gênets, la pie-grièche écorcheur ou encore le Busard des Roseaux. On trouve également plusieurs insectes peu **communs comme la Leste dryade, le Thécla de l'Orme**, ou encore la Rosalie des Alpes. Le Campagnol amphibie, micro-mammifère **inféodé aux zones humides, s'y reproduit**.

La Z.N.I.E.F.F. de type I Marais de Nuailé, est une zone de 1750 Ha le long du Canal du Curé, composée de prairies humides et de ripisylves à Frênes et Aulnes. On y retrouve plusieurs espèces protégées comme le **Râle d'eau, la Rosalie des Alpes, la Loutre d'Europe, l'Hottonie des marais** et la **Renoncule à feuilles d'Ophioglosse**.

La Z.N.I.E.F.F. de type I Marais de Tasdon, est une zone de **123 Ha d'anciens marais salants** sur les communes de La Rochelle et d'Aytré, **actuellement en restauration suite à l'assèchement d'une** partie de la zone humide. Elle présentent un intérêt pour la faune et la flore inféodée aux milieux **aquatiques, abritant notamment la Loutre d'Europe, le Héron pourpré, le Râle aquatique** ou encore la Leste dryade.

La Z.N.I.E.F.F. de type II Marais Poitevin comprend une grande partie du Marais Poitevin au sens de la zone humide, sur la base de la fonctionnalité hydraulique de cette région. Sont exclus en raison de leur forte **dénaturation** les zones urbanisées, ainsi que des zones de cultures ne **présentant** plus de composantes permettant de contribuer à la fonctionnalité des **écosystèmes** qui composent cet

ensemble. Le réseau hydraulique de canaux est fondamental dans la fonctionnalité des milieux. Il est constitué d'un réseau primaire des cours d'eaux alimentant le Marais (le Lay, la Sèvre Niortaise...), des grands canaux évacuateurs et d'un réseau tertiaire constitué d'un chevelu de fossés vital pour de nombreuses espèces liées aux milieux aquatiques, en particulier la Loutre d'Europe, mais aussi des espèces d'oiseaux, amphibiens et invertébrés aquatiques.

L'ensemble constitué par le Marais Poitevin, associé aux milieux palustres, aux vasières et espaces sableux littoraux, mais aussi aux affleurements calcaires constitue une mosaïque d'habitats remarquables où se développe de vastes cortèges floristiques et faunistiques aux multiples dépendances. Parmi les principaux groupes d'habitats remarquables figurent les prairies naturelles exploitées par un pâturage extensif, les milieux littoraux avec estuaires, baies, vasières et préssalés et les milieux dunaires qui présentent un très grand intérêt biologique. Le Marais Poitevin s'identifie surtout par ses habitats aquatiques : rivières, canaux, réseau de fossés, mares... viviers d'espèces et corridors écologiques et fonctionnels.

La flore du Marais poitevin est remarquable par sa diversité et par la présence de nombreuses plantes rares voire protégées, avec souvent des populations importantes (Renoncule à feuilles d'ophioglosse, Iris bâtard, ...).

Sur le plan ornithologique, ce vaste complexe de zones humides accueille tout au long de l'année un très grand nombre d'espèces qui trouvent ici, les ressources alimentaires, les habitats de nidification ou les sites de haltes migratoires indispensables à leur cycle biologique. Ce site est exceptionnel par la diversité et par la valeur patrimoniale des espèces reproductrices, et par l'importance des rassemblements hivernaux, et ce malgré la forte régression des prairies humides naturelles au profit des céréales et les assèchements et les drainages qui ont considérablement affecté les effectifs de nombreuses espèces d'oiseaux depuis les années 1960. On compte environ 120 espèces nicheuses, d'intérêt national ou européen pour les ardélidés (5 espèces dont le Héron pourpré), les anatidés (Sarcelle d'été, ...), les rapaces (Busard cendré, Hibou des marais ...), les limicoles (Barge à queue noire, Chevalier gambette ...), les sternidés (Guifette noire), et les passereaux (Gorgebleue à miroir, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline ...). Le Marais poitevin est également une des premières zones françaises de halte migratoire et d'hivernage des oiseaux d'eau (**Anatidés, Limicoles, ...**). Enfin, le site est d'intérêt national pour les rapaces en migration ou hivernage (Hibou des marais, Balbuzard pêcheur, Faucon pèlerin, Busards ...) et les laridés (Sterne caugek, Sterne arctique, Sterne naine, Guifette noire...).

L'importance pour les amphibiens est notable notamment pour les Tritons crêté et marbré, le Pélobate cultripède, le Pélodyte ponctué.

La Loutre d'Europe, espèce menacée, est encore bien représentée dans la zone. La genette et la musaraigne aquatique présentent également un intérêt patrimonial. Au niveau de l'ichtyofaune, la zone présente un intérêt certain avec la présence du Brochet ou de l'Anguille ou des espèces migratrices plus rares comme la Lamproie marine, la Grande alose, la Lamproie de planer et la Lamproie de rivière.

Les invertébrés sont mal connus, toutefois quelques espèces remarquables ont été identifiées comme l'Azuré du serpolet, le Cuivré des marais, ou la Rosalie des Alpes.

La **ZICO PL13 Marais Poitevin et Baie de l'Aiguillon** occupe une surface de 77900 ha de milieux principalement humides : baie, estuaires, dunes, vasières, prés salés, forêts inondables, prairies humides, marais, etc. C'est une zone à très fort enjeu en particulier pour l'avifaune.

L'Arrêté de Protection de Biotope concerne une partie du Marais Poitevin s'étalant de Marans à Esnandes. Validé en 1997 par arrêté préfectoral, il est motivé par la préservation du biotope que constituent les prairies naturelles et le réseau hydraulique de cette petite partie de 3 800 ha du Marais Poitevin. Une réglementation spécifique s'y applique, auxquels se rajoutent les arrêtés interministériels de protection de chaque taxon. Le règlement concerne entre autres la destruction ou mise en culture des prairies naturelles, la suppression ou le comblement de fossés et canaux, etc. Il interdit de plus toute action visant à assécher ou abaisser volontairement le niveau du réseau hydraulique.

La **Baie de l'Aiguillon** est découpée en deux Réserves Naturelles Nationales (RNN), réparties sur les départements de la Vendée et de la Charente-Maritime.

La RNN offre sur 4 900 ha tout un panel d'habitats typiques de la côte atlantique (prés salés atlantiques, vasières, eaux saumâtres). La Baie se situant sur l'axe de migration atlantique, elle est d'une importance capitale pour les anatidés et limicoles en migration. À ce titre, elle est doublée par le site Natura 2000 « Baie de l'Aiguillon ». Le site est de première importance pour la Barge à queue noire, l'Avocette élégante, le Bécasseau maubèche, le Grand Gravelot, ou encore le Chevalier gambette.

Le Parc Naturel Régional (PNR) du Marais Poitevin a été créé en 1979 avec quatre objectifs majeurs dont un environnemental : préserver, exploiter et restaurer les ressources naturelles du marais dans une perspective d'équilibre des fonctionnalités de la zone humide. Réparti sur 89 communes, sa surface de presque 200000 ha dont la moitié de milieux humides regroupe la majorité des enjeux écologiques liés au Marais Poitevin (zones humides et avifaune principalement, mais aussi chiroptères, Loutre d'Europe, ichtyofaune, amphibiens, odonates, rhopalocères, flore, etc.).

Synthèse

Les différents sites décrits ci-dessus présentent majoritairement des enjeux liés aux milieux humides dulcicoles, saumâtres et marins. Or, le site d'étude n'abrite pas d'habitats de ce type, les potentialités de reproduction d'espèces inféodées à ces habitats sont donc limitées malgré la proximité de nombreux sites inscrits et protégés. Cependant, la présence occasionnelle de certaines espèces (avifaune notamment) sur la zone d'étude pour le repos ou l'alimentation reste probable.

PARTIE III
PROSPECTION SUR SITE

Le 28 février 2020, le bureau d'études Eau-Méga s'est rendu sur le site afin d'effectuer un premier état des lieux du site. Le passage n'avait pas vocation à faire office d'inventaire exhaustif faune/flore, mais devait être l'occasion pour l'observateur de repérer le potentiel écologique du site pour différents taxons en fonction des habitats naturels observés et d'éventuels indices de présence.

III.1. Les habitats selon la typologie CORINE Biotope



Carte 5. Habitats naturels du site

Tableau 2. Habitats présents au droit du site selon la typologie CORINE Biotope

Code CORINE Biotope	Nomenclature CORINE Biotope	Observations	Surface et pourcentage relatif
31.8	Fourrés	Sur la butte recouvrant le bâtiment	0,05 Ha (2,5%)
31.831	Ronciers	Bordure nord-ouest de la parcelle	0,06 Ha (2,5%)
38.2	Prairies à fourrage des plaines	D'après la végétation identifiable en hiver, à affiner lors des relevés printaniers	1,52 Ha (65%)
84	Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	Tout autour de la parcelle, structure et composition hétérogène	0,70 Ha (30%)

La prairie à fourrage des plaines (CB : 38.2) constitue la majeure partie de la parcelle, et l'habitat sur lequel sera implanté le projet. Elle est composée d'une végétation assez diversifiée, dominée par

des Poaceae, qui reste relativement homogène sur toute la zone malgré la présence de zones plus rudérales et de zones plus humides notamment à proximité des fossés.

La prairie **est entourée d'un linéaire alternant arbres, arbustes et fourrés** (CB : 84), très hétérogène autant dans la structure que dans la composition. La limite sud-est, contre la rue du Château, est la plus développée, avec un boisement linéaire associé au fossé **et une dominance d'arbres**, tandis que la haie nord-est, la seule sans fossé, qui sépare **le site d'une autre parcelle du parc du château dont l'accès se fait par un portail au sud-ouest** de celle-ci, est beaucoup plus basse et réduite. **Un deuxième portail à l'ouest permet d'entrer sur le site depuis le chemin de Moque Souris.**

Un roncier (CB : **31.813**) d'environ 3 m de large pour 2 m de haut est présent tout le long de la limite nord-ouest, contre la limite de la parcelle.

Un fourré (31.8) se situe sur la butte formée au-dessus d'un abri en pierre au sud-est de la parcelle. On y retrouve majoritairement des espèces à port arbustif ou buissonnant (Prunellier, Ronces), mais également quelques arbres (Chênes).

III.2. Les espèces

Le tableau suivant retranscrit les différentes espèces végétales observées sur le site. Le passage ayant eu lieu en période hivernale, cet inventaire ne représente qu'une partie de la flore réellement présente sur le site.

Tableau 3. Espèces végétales observées sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil sauvage
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette
<i>Brassica nigra</i>	Moutarde noire
<i>Callitriche sp.</i>	Callitriche
<i>Carduus sp.</i>	Chardon
<i>Carex pendula</i>	Laïche pendante
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré
<i>Deschampsia sp.</i>	Canche
<i>Elytrigia sp.</i>	Chiendent
<i>Festuca sp.</i>	Fétuque
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe à Robert
<i>Geranium sp.</i>	Géranium
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne tachetée
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis-bouc
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante
<i>Rosa sp.</i>	Rosier
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse
<i>Rubus cf fruticosus</i>	Roncier
<i>Rumex longifolius</i>	Patience domestique
<i>Rumex pulcher</i>	Patience élégante
<i>Salix sp.</i>	Saule
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux
<i>Taraxacum sp.</i>	Pissenlit
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque
<i>Veronica sp.</i>	Véronique

La flore inventoriée est relativement commune et typique des milieux rencontrés. On retrouve des espèces prairiales utilisées comme plantes fourragères, typiques des prairies de fauche (Dactyle aggloméré, Fétuque, Luzerne tachetée), **ce qui s'explique par le contexte agricole** du site. Certains endroits proches des fossés abritent des espèces plus hygrophiles comme la Laïche pendante, la Ficaire ou l'Ortie dioïque. **Les haies les plus petites sont constituées d'espèces telles que la Ronce ou le Prunellier, tandis que les alignements d'arbres, plus larges, notamment au sud-est, abritent des espèces plus forestières comme le Charme commun ou l'Érable champêtre.**

Considérant le temps imparti pour l'élaboration de cette mission, ce passage tardif hivernal s'est déroulé sous les conditions météorologiques **qui régissent l'hiver 2019-2020**. A ce titre, en raison de la pluie et du vent, **très peu d'espèces faunistiques ont été contactées. Il n'en demeure pas moins que les haies** sont favorables à la nidification des passereaux inféodés aux haies et aux bosquets.

Le tableau suivant identifie les potentialités du site vis-à-vis des principaux taxons, en se basant sur les habitats observés.

Tableau 4 : Potentialités faunistiques du site

Taxon	Taxon rang inférieur	Potentialités du site
Avifaune	Pics	Plusieurs arbres favorables à la construction de loges.
	Rapaces	Arbres à cavités : gîtes potentiels pour certains rapaces nocturnes (Chouette Hulotte, ...).
	Oiseaux des zones humides	Zone d'étude située en extrémité du Marais poitevin, à proximité immédiate du Marais de la Sauzaie. Site d'étude peu propice à la reproduction des oiseaux de zones humides, mais forte probabilité de contacter ces espèces en vol, en repos ou en alimentation.
	Passereaux et autres	Nombreux arbustes pouvant héberger la guilde des passereaux des haies et bosquets. Présence potentielle du Pigeon colombin (d'après panneaux muséographiques installés sur site)
Mammifères	Chiroptères	Présence d'un bâti empierré : gîte potentiel. Cependant , l'entrée est orientée vers le Nord, ce qui limite les potentialités de présence de chiroptères, qui préfèrent une entrée orientée sud, sud-est. Arbres à cavité sur site pouvant également servir de gîte.
	Terrestres	Présence très probable de la faune cynégétique (Sangliers, Chevreuils, Renards, Lièvres) mais aussi de l'Écureuil roux et de divers micromammifères. Présence possible de la Loutre d'Europe à proximité dans le Marais poitevin, mais fossés du site défavorables.
Amphibiens	Anoures et urodèles	Présence de fossés mais peu accueillants pour ce taxon en raison de l'absence de végétation, des berges abruptes et de la faible quantité d'eau présente lors de la prospection malgré une saison pluvieuse, laissant supposer que les fossés sont à sec une grande partie de l'année et potentiellement déconnectés du réseau hydraulique.
Reptiles	Ophidiens et lacertidés	Nombreux murets et tas de pierres favorables à la thermorégulation de plusieurs espèces.
Arthropodes	Coléoptères saproxylophages	Arbres à cavités présentant des traces de sorties de coléoptères non identifiés.
	Odonates	Peu de potentialités : fossés avec peu de végétation favorable et en milieu fermé.
	Rhopalocères	Peu de potentialités en dehors des espèces communes.

Les potentialités évoquées dans le tableau ci-dessus sont détaillées et illustrées dans les paragraphes suivants :

Abri empierré

Un bâtiment abandonné en pierres sèches semi-enterré sous une butte de terre recouverte de végétation est présent au sud-est de la parcelle. **Sa forme et l'orientation** de son entrée au nord-ouest peuvent laisser penser à une ancienne glacière ou citerne. **L'abri** pourrait héberger des chiroptères, cependant ces animaux ont tendance à choisir des sites dont les ouvertures sont orientées Sud Sud-est, à l'abri d'un soleil direct trop puissant et du vent, **ce qui n'est pas le cas ici**. De plus, des tas de pierres sèches effondrées autour du bâtiment peuvent constituer des postes d'insolation pour les reptiles.



Figure 2. Abri : vue extérieure, intérieure, et tas de pierres à proximité de l'entrée

Arbres à cavités

Le site comporte quelques arbres à cavités. Le bois en décomposition est susceptible d'abriter de nombreuses espèces inféodées à ce matériau, notamment des champignons, qui participent à sa décomposition, et des insectes à larves saproxylophages. Le Capricorne du Chêne, le Lucane cerf-volant et la Rosalie des Alpes sont des exemples de tels insectes présents dans le marais poitevin. **Des traces de sortie de coléoptères ont d'ailleurs été observées sur certains spécimens, sans qu'il ne soit possible d'en déterminer les espèces.** Les cavités sont également des habitats potentiels pour les chiroptères arboricoles, parmi lesquels les Murins de Daubenton et de Bechstein, la Barbastelle, la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule commune, ainsi que pour quelques rapaces nocturnes.



Figure 3. Arbres à cavités

Haies, fourrés et alignements d'arbres

Toute la parcelle est entourée de haies et d'alignements d'arbres plus ou moins larges, composée d'essences végétales variées. Ces milieux peuvent accueillir et nourrir de nombreuses espèces. Un vieux lierre sous une forme arborescente a par exemple été observé au sud du site. Ses fruits font partie des quelques ressources alimentaires disponibles en hiver, et sont consommés par les oiseaux frugivores et par de nombreux hétérocères (papillons de nuit). Les ronciers présents sur les bordures ouest et nord du site, ainsi que les haies de Prunellier, semblent propices à la Pie Grièche et à de nombreux autres passereaux. Des murets de pierre sèche partiellement effondrés présents au niveau de la haie sud de la parcelle peuvent également constituer un milieu d'intérêt pour la faune, en particulier pour certains reptiles (Lacertidés) et insectes solitaires (Hyménoptères), et la végétation qui s'y développe peut constituer une cache pour de nombreux taxons.



Figure 4. Lierre grimpant de grande taille, couvert de fruit à gauche ; Haie à droite

Fossés

Les fossés du site présentent des berges érodées abruptes et sans végétation, ainsi qu'une importante couverture due aux arbres et arbustes présents de part et d'autre, rendant le milieu peu propice aux odonates. De plus, le niveau de l'eau n'était que de quelques centimètres lors de la prospection du site pourtant effectuée en hiver, ce qui laisse présager que les fossés sont aujourd'hui déconnectés du réseau hydraulique. La présence d'amphibiens ou de mammifères comme la Loutre d'Europe y est ainsi peu probable.



Figure 5. Fossés du site

III.3. Les liaisons écologiques

La parcelle étudiée s'**inscrit** dans un paysage agricole : plusieurs monocultures céréalières sont présentes aux alentours. Cependant, la présence de haies et **d'alignements d'arbres, ainsi que les fossés et cours d'eau, constituent des corridors écologiques permettant le déplacement** des espèces.

Malgré sa proximité avec le Marais poitevin, le milieu ne présente pas de fortes potentialités pour la faune de ces sites, presque exclusivement inféodée aux milieux humides, alors que **l'aire d'étude ne comprend pas de plan d'eau**. Bien que ne **constituant ainsi pas un site de reproduction, la présence occasionnelle d'avifaune** des zones humides en repos, en alimentation ou en déplacement dans la parcelle reste possible.

SYNTHESE

Les habitats naturels et les espèces observées sur le site sont assez communs et typiques du contexte de la région, avec une agriculture principalement céréalière et la présence de haies et de boisements. **Il ne semble pas y avoir d'enjeux** écologiques forts. Cependant, une seconde visite de prospection en fin de printemps, début **d'été**, est nécessaire pour mieux connaître la flore, et surtout la faune, de la parcelle. En effet, la première visite a dû être réalisée sous des conditions peu favorables à **l'observation de la faune** (période, météo), le but de la prospection étant de dégager les potentialités faunistiques du site, plus que de réaliser un inventaire. La présence de plusieurs taxons (passereaux, rapaces nocturnes, reptiles, **insectes xylophages, ...**) **est donc considérée comme probable mais n'a pas** pu être vérifiée.